

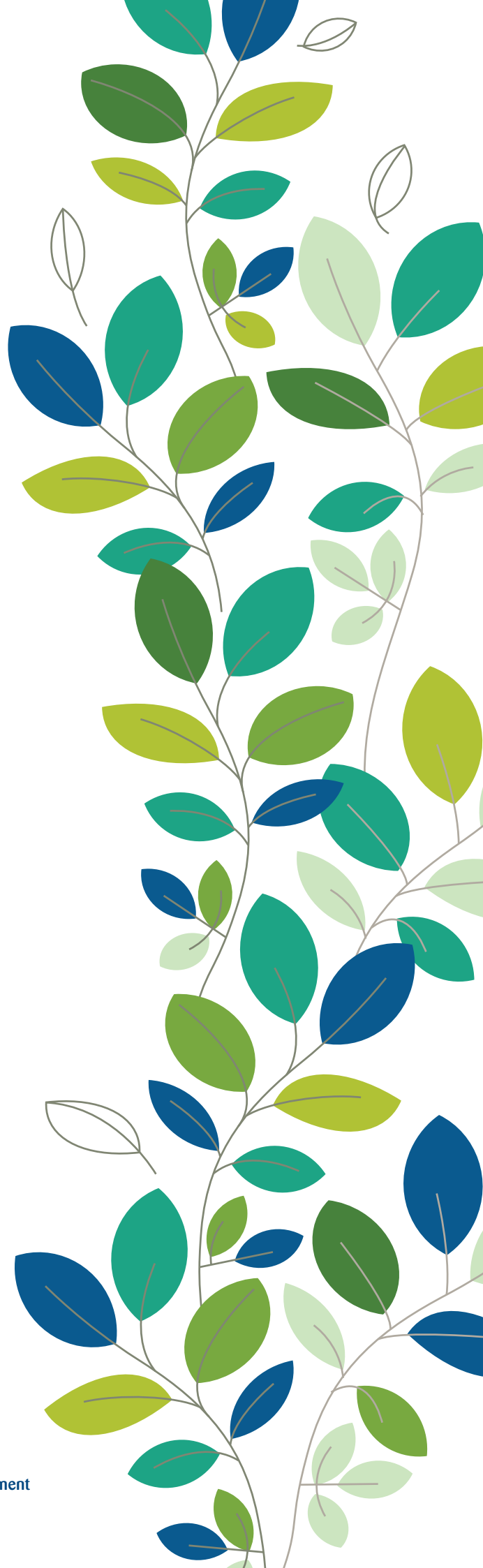


# RAPPORT ANNUEL 2020



[www.fnade.org](http://www.fnade.org)

Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement





## ÉDITO

Fabrice ROSSIGNOL

**L'**année 2020 fût, à plus d'un titre, une année particulière tant la crise sanitaire a bouleversé nos sociétés.

**Alors qu'elle sévit encore, il me semble important de tirer quelques enseignements de cette expérience.**

La crise sanitaire a souligné la contribution essentielle de la gestion des déchets à la salubrité publique. Cette reconnaissance de nos métiers, comme des services essentiels est d'autant plus importante que l'on sait la mobilisation sans faille de la profession.

Ont été notamment remarquables le professionnalisme de nos agents de collecte et les processus éprouvés dans la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux. La crise a également mis à l'épreuve notre capacité à nous adapter, à trouver des solutions, à collaborer autrement.

Notre profession a su répondre à ces défis en adaptant ses organisations et grâce à des personnels engagés.

**Je veux saluer ici à nouveau la mobilisation de tous et remercier chacun.**

**La crise a aussi souligné l'importance du recyclage pour produire des matières indispensables à la poursuite des activités économiques,** illustrant ainsi les activités à développer pour accroître l'indépendance industrielle de la France. La transition écologique que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années, nous acteurs de l'écologie industrielle, semble maintenant mieux partagée : l'économie circulaire est désormais davantage considérée comme une opportunité que comme une contrainte.

Mais l'urgence sanitaire ne doit pas nous faire oublier un autre enjeu tout aussi crucial, celui du dérèglement climatique.

**La question du climat n'est ni lointaine ni abstraite, ni seulement une bataille entre grandes puissances.**

**Elle se joue ici, maintenant, en réduisant nos déchets, en les triant mieux, en les recyclant et en les valorisant davantage.**

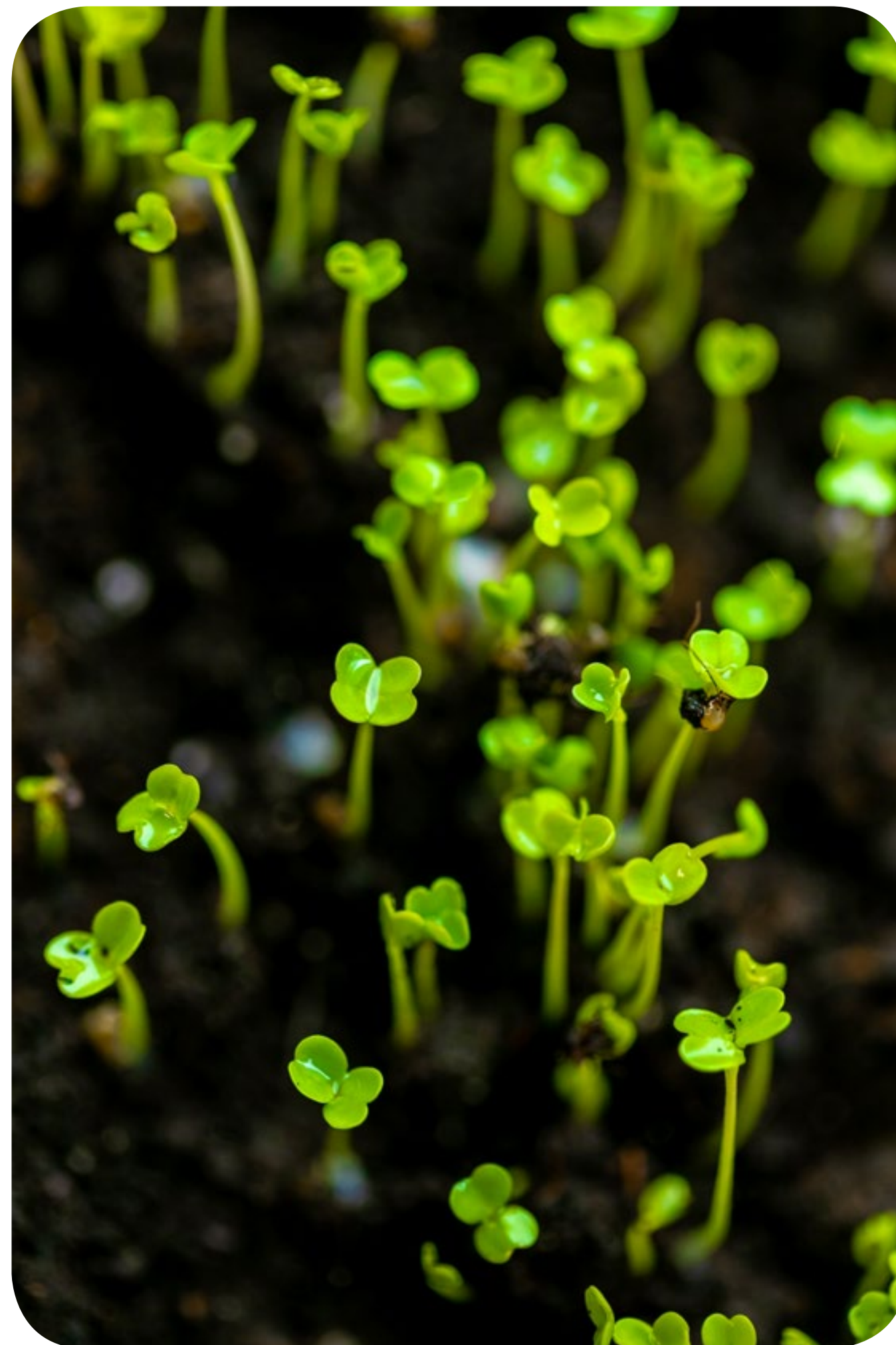
**Face à la crise, notre pays s'est engagé dans un plan de relance très orienté en faveur de la croissance verte,** c'est un levier important que nous devons saisir pour accélérer la transition écologique car nos métiers contribuent fortement à la décarbonation,

à l'indépendance industrielle de notre pays et à la création d'emplois au sein des territoires. Je suis convaincu que ce plan de relance constitue une véritable opportunité pour développer des projets que nous souhaitons voir émerger depuis des années, s'appuyant sur des visions constructives et des propositions innovantes. Nos entreprises seront au rendez-vous, il n'y a pas à en douter.

**Enfin, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC),** votée en février 2020, dans la continuité des travaux de la feuille de route Economie Circulaire, **constitue un tournant majeur** en ce qu'elle traduit en actes le projet de la transition écologique. Pour notre profession, cette loi est déterminante et nous nous sommes fortement impliqués durant l'année pour faire entendre la voix de nos entreprises, à travers notamment les nombreuses consultations sur les textes d'application.

**Nous restons pleinement impliqués en 2021, convaincus que le déchet ressource est un levier déterminant dans la transition à mener.**

**Fabrice ROSSIGNOL**  
Président





# SOMMAIRE



9

## FAITS MARQUANTS & PERSPECTIVES

- 10 I. Les faits marquants 2020
- 14 II. Les perspectives 2021
- 16 III. Adapter notre organisation aux enjeux



21

## REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE DÉCHETS

- 22 I. Présentation de la FNADE
- 23 II. Gouvernance
- 25 III. Délégations régionales
- 26 IV. Animation des travaux
- 28 V. Comité Stratégique de Filière Transformation et Valorisation des déchets
- 30 VI. L'équipe de la FNADE
- 31 VII. Partenaires



33

## ACTIVITÉS 2020

- 34 I. Communication & médias
- 37 II. Les Affaires Sociales
- 45 III. Les Commissions
- 51 IV. Les Activités des Collèges & Syndicats





# FAITS MARQUANTS & PERSPECTIVES

I. LES FAITS MARQUANTS 2020

II. LES PERSPECTIVES 2021

III. ADAPTER NOTRE ORGANISATION AUX ENJEUX





# I. Les faits marquants



11 DÉCEMBRE 2019

**NOUVEAU**  
« GREEN DEAL EUROPÉEN »  
& nouveaux objectifs climat  
pour l'Europe : la réduction  
des GES de 55% d'ici à 2030 et  
la neutralité climat pour 2050.

10 FÉVRIER

Promulgation de  
**LA LOI ANTI-GASPILLAGE**  
**POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

16 MARS - 11 MAI

**CRISE SANITAIRE**  
1<sup>er</sup> confinement

MARS

**RAPPORT TAXONOMIE** :  
liste des activités vertes  
contribuant à favoriser  
l'économie circulaire

JUILLET

**CONCLUSION DE LA**  
« CONVENTION CITOYENNE  
POUR LE CLIMAT »  
(Octobre 2019 - Juin 2020) :  
149 propositions pour atteindre  
une baisse d'au moins 40% des  
émissions de gaz à effet de serre  
d'ici 2030 (par rapport à 1990)  
dans un esprit de justice sociale.

29 JUILLET

**Ordonnance relative à la prévention  
et à la gestion des déchets** :  
transposition des directives relatives  
aux déchets du paquet européen  
sur l'économie circulaire.

3 SEPTEMBRE

Annnonce du plan de relance  
« FRANCE RELANCE » :  
500 M€ sur 2 ans pour soutenir  
les activités déchets

14 OCTOBRE

Stratégie pour la durabilité  
dans le domaine des  
produits chimiques pour  
un environnement exempt  
de substances toxiques  
« **AMBITION ZÉRO POLLUTION** »

29 OCTOBRE -  
15 DÉCEMBRE

**CRISE SANITAIRE**  
2<sup>ème</sup> confinement

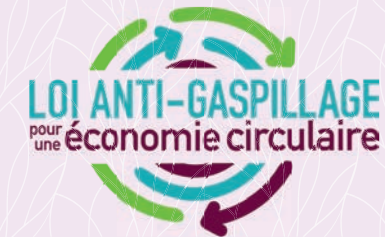
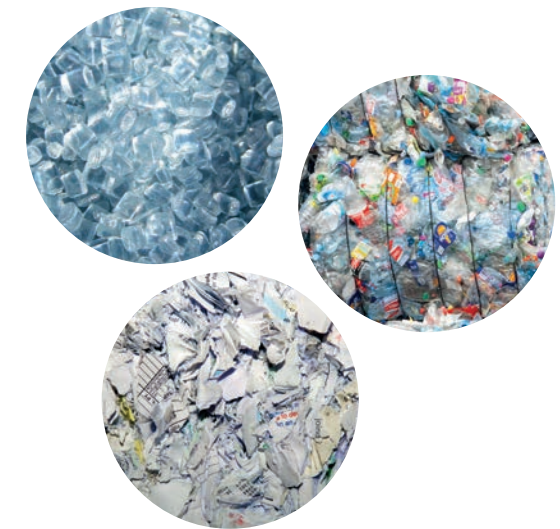
8 DÉCEMBRE

Accord paritaire  
**NOUVELLE ANNEXE V** :  
clarifier les règles de transfert  
des personnels à l'occasion  
d'un changement de titulaire  
d'un marché public

13 DÉCEMBRE

Accord paritaire  
**SALAIRE MINIMA CONVENTIONNEL**

● EUROPE ● FRANCE ● SOCIAL



## ADOPTION DE LA LOI AGE C & CONCERTATION SUR LES DÉCRETS

La Loi relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire (Loi AGE C) a été publiée le **10 février 2020** et comprend des mesures visant l'information du consommateur, le développement du réemploi et de la réutilisation, la lutte contre les dépôts sauvages et renforce considérablement les filières à responsabilité élargie du producteur qui impacteront de façon majeure les métiers des adhérents de la FNADE notamment celles relatives aux déchets professionnels (déchets d'emballages industriels et commerciaux et déchets du bâtiment).

Une centaine de décrets sont prévus dans la Loi dont certains devaient être adoptés avant juillet 2020 (transposition de la directive européenne).

Les consultations sur ces textes d'application ont été lancées à partir du 14 mai à un rythme très soutenu d'une à deux consultations par semaine en tenant compte des étapes de consultation des parties prenantes et de consultation publique.

**La concertation avec les adhérents a été organisée au sein des collèges et commissions de la FNADE en visio-conférence et a permis d'apporter des contributions sur tous les textes soumis à consultation.**

## PLAN DE RELANCE

Le plan de relance consacre **500 M€** pour la période **2020-2022** qui viennent abonder le fond économie circulaire de l'ADEME sur les deux prochaines années :

- **226 M€** dont **200 M€** dédiés au plastique - réduction de l'utilisation du plastique, recyclage et réincorporation - et **26 M€** pour le réemploi et la traçabilité des déchets du bâtiment.
- **274 M€** dédiés à la modernisation des centres de tri, au recyclage, à la valorisation des déchets : **100 M€** pour les biodéchets, **84 M€** pour les déchets recyclables, **80 M€** pour les CSR, **10 M€** pour les banalisateurs de DASRI.

Le plan France Relance annoncé en septembre 2020 vise à orienter résolument notre économie vers une meilleure préservation de l'environnement et du climat. La FNADE a salué ce plan de relance en faveur de l'indépendance industrielle de la France, d'une économie bas-carbone, créatrice d'emplois. A travers des projets innovants portés par les entreprises adhérentes, la profession a l'opportunité de contribuer plus encore à une économie décarbonée avec notamment le recyclage et la production d'énergie issue de la valorisation des déchets non recyclables. Pour la fédération, ce plan de relance est un signal fort car il appelle à concrétiser des projets sur l'ensemble de la filière, ce que la FNADE promeut avec force, comme un gage de réussite pour accélérer la transition écologique.





## DES OBJECTIFS DE RECYCLAGE AMBITIEUX QUI NÉCESSITENT DES DÉBOUCHÉS AUX MATIÈRES RECYCLÉES DANS L'INDUSTRIE À LA HAUTEUR DE CES OBJECTIFS

**La Loi AGEC fixe de nouveaux objectifs très ambitieux en matière de recyclage avec notamment un objectif de 100% de recyclage des déchets plastiques à horizon 2025.**

### Elle prévoit également :

- La fin progressive du plastique à usage unique avec une interdiction dès 2021 de nouveaux objets en plastique (pailles, couverts jetables...) après l'interdiction en 2020 de la vaisselle jetable en lots et des cotons tige.
- La limitation puis l'interdiction des suremballages plastique en 2022, l'interdiction de la vaisselle jetable dans les fast food en 2023.
- La limitation des emballages plastiques au travers de la mise en place des bonus-malus au niveau des filières REP.
- Des obligations de réemploi / réutilisation des emballages.

D'une manière générale, le bonus-malus est un dispositif pour favoriser la mise en marché de produits recyclables et la réincorporation des MPR (Matières Premières de Recyclage) dans des produits, pour l'ensemble des filières REP. Il constitue le principal levier en faveur de la réincorporation de la Loi AGEC.

S'ajoute, pour les seules matières « non renouvelables », une obligation d'incorporation de matières plastiques recyclées qui vise à transposer les objectifs de la directive plastique à usage unique, 20% de réincorporation de PET recyclé d'ici 2025 et 25% de réincorporation de plastiques recyclés d'ici 2030 dans les bouteilles pour boissons.



## CRISE DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

Après un début d'année avec de très fortes tensions sur les exutoires pour les MPR (papiers / cartons et plastiques), la crise sanitaire et le 1<sup>er</sup> confinement ont permis d'évacuer les stocks de MPR en raison d'une offre de MPR réduite due à la fermeture des grandes surfaces non alimentaires. Cette situation a conduit à une hausse des cours des MPR au cours du dernier trimestre 2020 qui s'est poursuivie début 2021.

**Le marché des résines plastiques issues du recyclage a fait face à une double conséquence de la conjoncture :**

- La concurrence avec des résines vierges dont les prix ont chuté (forte baisse du prix du baril et capacités excédentaires de production : le prix de l'éthylène a chuté de 200 € entre mars et avril).
- La lente reprise des industries incorporatrices de plastiques issus du recyclage après le déconfinement de mai.

Des difficultés majeures sur les débouchés pour le Bois B ont conduit à des stocks très élevés sur les sites en l'absence de débouchés matière et énergie. Le développement des gisements de Bois B au travers de la montée en puissance de la REP déchets d'ameublement renforce la tension sur les débouchés qui se poursuit début 2021.

## UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LE COLLÈGE RECYCLAGE FACE À CES ENJEUX

**La FNADE s'est pleinement mobilisée pour être force de proposition pour créer un choc de la demande de matières premières de recyclage, qu'elles soient d'origine fossile ou d'origine renouvelable.**

La FNADE a participé aux travaux de la task force plastiques, pilotée par le SRP (Syndicat des Recycleurs de matières Plastiques) et au groupe de travail du comité stratégique de filière sur la réincorporation de matières premières de recyclage, focalisé en 2020 sur les matières plastiques. Une nouvelle organisation a été mise en place pour renforcer le collège recyclage avec trois groupes de travail dédiés aux matières plastiques, aux papiers-cartons et au bois pour suivre la conjoncture, les marchés et les mercuriales et travailler nos propositions sur les débouchés aux matières produites et à la réincorporation. Le GT Bois travaille en synergie avec le collège valorisation énergétique pour prendre en compte l'ensemble des débouchés matières et énergie. Le groupe de travail Tri, initialement focalisé sur les déchets ménagers, est maintenu et élargi au tri des déchets d'activités économiques.



## Une année marquée par la crise sanitaire de la covid-19



**L'année 2020 fera date dans l'histoire avec cette crise sanitaire d'une ampleur insoupçonnée en début d'année. La brusque irruption du virus dans nos sociétés a impacté largement nos modes de vie, et en conséquence, a affecté aussi la gestion des déchets.**

### UNE PROFESSION RECONNUE COMME SERVICE ESSENTIEL

**En France, le 1<sup>er</sup> confinement du printemps 2020 a mis en avant la mobilisation sans faille des personnels de la filière.**

La collecte et le traitement des déchets ont été maintenus malgré un contexte incertain et anxiogène. Cette mobilisation a été saluée par tous, avec la prise de conscience du rôle déterminant pour la salubrité publique, des métiers de la collecte et de la gestion des déchets. Pour la fédération, la mobilisation s'est aussi jouée en cellule de crise lors de réunions quotidiennes avec le Ministère de la Transition Ecologique. Il s'agissait alors de transmettre aux autorités des informations sur les difficultés rencontrées sur le terrain afin de maintenir les services de gestion des déchets, et aussi de relayer aux entreprises adhérentes des informations essentielles sur la situation sanitaire et la gestion de la crise.

### DES IMPACTS SUR TOUTE LA FILIÈRE DECHETS

C'est l'ensemble de la filière déchets qui a été fortement impacté par la crise à l'occasion du 1<sup>er</sup> confinement. La collecte des déchets d'activités économiques a subi une forte réduction, tout comme celle des déchets dits assimilés avec les fermetures successives de nombreux commerces et des restaurants. La fermeture des déchèteries publiques lors du premier confinement a eu un impact sur la captation de matières à recycler. La suspension des consultations publiques pendant les premiers mois a affecté les activités des bureaux d'étude en environnement, tout comme celle des activités du BTP a engendré une baisse de la production des déchets de construction et des activités de dépollution des sols. La valorisation agronomique a été également touchée par l'interdiction de l'épandage des boues non hygiénisées, ce qui a conduit à une réorientation de ces flux vers des installations permettant des solutions de traitement sécurisé.

La levée du confinement a permis la reprise de nombreux secteurs d'activités. Cependant, dans nombre de secteurs industriels,

cette reprise a été très lente (automobile, BTP, ...) et les tonnages prévisionnels de déchets attendus par les entreprises sont restés bien en deçà des tonnages reçus, comparés au 1<sup>er</sup> semestre 2019. La reprise des tonnages à un niveau comparable a eu lieu à partir de juillet 2020. **Au global de l'année 2020, nos adhérents estiment la baisse des tonnages collectés et traités, liée à la crise sanitaire, à 10% des tonnages.**

### AUGMENTATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX (DASRI)

Pendant le 1<sup>er</sup> confinement, les entreprises de la filière ont dû faire face à **une brutale augmentation du volume des déchets hospitaliers, jusqu'à 40 à 60% dans certaines régions** sur plusieurs périodes. Afin de traiter tous ces déchets dans le strict respect des procédures en vigueur, à savoir pas de contact homme-déchet, les entreprises ont su adapter leurs organisations et mobiliser les personnels. Une logistique complexe a été organisée pour assurer la continuité de service sur l'ensemble de la chaîne, de la collecte sur les différents sites jusqu'aux exutoires disponibles (banalisation et incinération).







## II. Les perspectives 2021

### 2021 : L'ANNÉE DU CLIMAT



#### EN EUROPE

Le calendrier 2021 de la Commission Européenne prévoit la révision de plusieurs directives majeures visant à réduire de 55% les émissions de GES d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone en 2050. Le plan d'action pour atteindre les objectifs annoncés fin 2019 est décrit dans le cadre de la nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique parue le 24 février 2021.

Cette stratégie prévoit également la mise en place d'ici 2023 d'un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières qui vise à taxer le contenu carbone des produits importés en Europe.

1. La révision du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> ; 2. La décision dite « du partage de l'effort » pour les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas (dont le traitement des déchets) ; 3. La nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique tant dans la production et l'utilisation de l'énergie avec la valorisation de l'énergie fatale que dans le secteur du logement ; 4. Le développement de la production d'énergie renouvelable ; 5. La mise en place d'une « taxe Carbone » aux frontières (Carbon Border Adjustment Mechanism) à horizon 2023.

#### EN FRANCE

Suite au grand débat national et aux travaux de la Convention Climat Citoyenne, des mesures concrètes pour réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale ont été présentées en juillet 2020. La Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets répond à leur engagement et à leurs préconisations ; elle a été présentée au conseil des ministres le 20 février 2021.



La FNADE a réuni le 2 mars 2021 des experts de la question climatique lors d'une conférence en webinaire « Agir pour le climat avec la gestion des déchets ». Leurs interventions et la présentation de deux études ont permis de mieux appréhender comment la collecte, le recyclage, la valorisation des déchets, maillons essentiels de l'économie circulaire, contribuent à la décarbonation des territoires et de l'industrie.

#### ÉTUDIER LES IMPACTS DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE CLIMAT

La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience des enjeux climatiques en montrant l'importance des relations avec notre environnement et la biodiversité. La fédération a souhaité, dès 2020, lancer une étude afin de mesurer les impacts de la gestion des déchets sur le climat. Cette étude donne, pour la première fois, une vision globale des émissions de GES produites et évitées de la filière. **Les résultats de cette étude ont été présentés lors de la conférence FNADE « Agir pour le climat avec la gestion des déchets », un webinaire qui a réuni plus de 350 participants le 2 mars 2021.** Selon cette étude réalisée par Deloitte pour le compte de la FNADE, les émissions évitées représentent environ 8,6 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> de plus que les 30,9 MT d'émissions produites. Elle mesure donc la contribution du secteur déchets à la décarbonation des territoires et de l'industrie, et donne des éléments précis pour aider la profession à progresser dans la réduction des émissions de GES.

#### UNE COMMISSION DÉDIÉE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AU CLIMAT AU SEIN DE LA FNADE

Cette nouvelle commission a pour mission de travailler les sujets de décarbonation de l'industrie et des territoires, de partager et de consolider les informations au niveau de la profession et également d'étudier la méthodologie de remontée des données, d'évaluer la contribution du secteur déchets à la décarbonation, d'objectiver les demandes de la profession sur les textes climat et environnement, en France et en Europe, d'être force de proposition sur les mesures favorisant la réduction des émissions de GES émanant de nos installations de gestion des déchets.

#### 2021 : UN TOURNANT MAJEUR POUR LES MÉTIERS DE LA VALORISATION ORGANIQUE

En application de la Loi AGECE, plusieurs décrets et arrêtés seront adoptés en 2021 et constituent un tournant majeur pour les activités de la valorisation organique. Le décret socle commun doit définir les seuils à atteindre pour le retour au sol de toutes les matières fertilisantes, seuils relatifs aux critères d'innocuité et à la valeur agronomique, aux quantités d'inertes et d'impuretés, et aux effets perturbateurs endocriniens. Il impactera durablement le retour au sol des boues, composts de boues, composts issus de tri mécano biologique et composts de biodéchets. Au-delà de ces obligations de résultats, plusieurs décrets définissent des obligations de moyens allant parfois à l'encontre des obligations de résultats définies par le socle commun : taux de structurant maximum pour le co-compostage des boues et l'arrêté Emballages compostables / méthanisables / biodégradables pour collecte conjointe des biodéchets.

Enfin, en perspective, la généralisation du tri à la source des biodéchets doit être mise en place d'ici fin 2023. La définition de critères relatifs au tri à la source des biodéchets fera l'objet d'un décret mais uniquement pour les collectivités demandant une autorisation TMB.

#### UN NOUVEAU CONTRAT POUR LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE TRANSFORMATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Pour prolonger et amplifier les travaux du premier CSF, un nouveau contrat prend place en 2021. Il a pour objectif de contribuer à la souveraineté industrielle de la France, avec des matières premières de recyclage, des métaux stratégiques et l'énergie issue des CSR (Combustibles Solides de Récupération). Il s'inscrit dans la transition écologique vers une économie compétitive et décarbonée, le développement des emplois et des compétences, et la solidarité au sein de la filière et inter-filières.







## III. Adapter notre organisation aux enjeux

Echanges avec

**MURIEL OLIVIER**

Déléguée générale de la FNADE

Interview



*Quels sont les principaux changements dans l'organisation de la fédération ?*

**MO :** La FNADE a souhaité adapter son organisation pour répondre aux enjeux de la loi AGECE qui constitue un véritable tournant pour la profession. La Loi AGECE inscrit de nombreuses mesures s'imposant dès la mise en marché des produits jusqu'à la réincorporation des matières premières de recyclage.

**Ce sont plus de 100 décrets qui ont été travaillés en 2020 et sont attendus en 2021**, concrétisant cette loi qui a des impacts majeurs sur l'ensemble des activités liées aux déchets ménagers et professionnels. La Loi modifie le business modèle pour nos entreprises par la création de nouvelles REP sur des déchets ménagers mais également sur des déchets professionnels. Pour répondre à l'ensemble de ces nouveaux enjeux et adresser l'ensemble des sujets de la loi AGECE, la FNADE a renforcé son organisation sur les sujets recyclage et REP.

Par ailleurs, la décarbonation de l'industrie et des territoires est au cœur des enjeux internationaux, européens et français. Les activités sont de plus en plus envisagées à travers leur impact carbone comme le font le plan de relance et les travaux européens. Nos contributions à la stratégie nationale bas carbone ou nos feed-back sur les textes européens (mécanisme d'inclusion carbone aux frontières, taxonomie, révision de la directive ETS...), nécessitent un travail de fond sur nos activités afin d'apporter de nouveaux éléments aux débats.

*« C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité créer une commission transition écologique et climat afin de partager et consolider les informations au niveau de la profession et lancer des travaux sur la méthodologie de remontée des données. »*

**Ainsi, aux commissions déjà existantes des Affaires Européennes et des Relations Institutionnelles, s'ajoutent deux nouvelles commissions :**

- **La commission REP** pour être acteur de la nouvelle gouvernance des REP et d'un nouveau modèle sur les REP professionnelles. Les REP passeront de 14 à 23 à moyen terme, il est donc essentiel de couvrir ce champ élargi et de contribuer activement aux études de préfiguration des nouvelles filières REP (déchets du bâtiment dès 2022, déchets d'emballages industriels et commerciaux en 2025), aux travaux de ré-agrément des éco-organismes des filières existantes (D3E en 2021, emballages et papiers graphiques en 2022, ...) et aux différentes instances de concertation.
- **La commission transition écologique et climat** pour objectiver les impacts positifs de nos métiers et travailler sur la traçabilité des flux.

*Les autres instances de la fédération sont-elles modifiées ?*

**MO :** Effectivement, les feuilles de route des collèges et des commissions ont aussi évolué pour répondre aux enjeux actuels.

- Le collège Collecte et services aux collectivités devient **le collège Services à l'utilisateur et numérique**, afin de mieux correspondre aux travaux qui intègrent déjà la dimension digitale de ces activités, qui va encore se développer.
- **Le collège Recyclage** va dorénavant se concentrer sur le recyclage, le tri des déchets et la réincorporation des matières premières de recyclage dans l'industrie, les travaux des GT REP et déchets du bâtiment étant traités dans la nouvelle commission REP. Trois groupes de travail matières, papiers-cartons, plastiques et bois, ont été créés spécifiquement pour suivre la conjoncture, les marchés et les mercuriales et travailler nos propositions sur les débouchés aux

matières produites et à la réincorporation. Le GT Tri, initialement focalisé sur les déchets ménagers, est maintenu et est élargi au tri des déchets d'activités économiques.

- **Le collège Valorisation énergétique** élargit ses travaux aux CSR et au Bois B. Nous avons souhaité renforcer la collaboration avec le SVDU, car beaucoup de sujets sont communs au collège et au syndicat et leurs travaux respectifs sont complémentaires.
- **Le collège Valorisation organique** couvre désormais l'ensemble de la chaîne de valeur, en ajoutant à son périmètre, la collecte des biodéchets.
- Le groupe de travail des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), pour lesquels la réglementation transport, traçabilité, voire traitement est souvent proche de la réglementation déchets dangereux est désormais rattaché au **collège Déchets dangereux** (GT spécifique DASRI).
- **Le collège stockage** reste inchangé.

**Concernant le pôle social**, les travaux menés depuis deux ans par les trois commissions du SNAD (affaires sociales, formation, santé-sécurité des personnels) et la dynamique du paritarisme au sein de la branche nécessitent de renforcer l'équipe. De plus, des travaux majeurs sur la cartographie des métiers en vue de la révision de la classification des métiers d'ici 2022 sont engagés et contribueront à renforcer la convention collective de notre branche professionnelle.

**Le pôle communication** poursuit ses actions pour développer la visibilité de la FNADE et valoriser les expertises sur l'ensemble de la filière déchets, notamment auprès des médias. La communication interne, destinée aux adhérents, demeure bien sûr un axe essentiel pour partager les actualités de la profession ainsi que les positions.

**Cette nouvelle organisation de la FNADE gardera l'agilité nécessaire avec la possibilité de créer des groupes de travail spécifiques selon les besoins.** ✨







## Nouvelle Commission : FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Questions à

### FRANÇOISE WEBER

Présidente de la Commission REP

#### Quels sont les enjeux de cette nouvelle commission ?

**FW :** Les filières à responsabilité élargie du producteur, REP, constituent un des éléments majeurs de la loi AGEC et vont donc avoir des impacts forts sur nos activités. Outre le nombre - nous passons de 14 à 23 REP - les enjeux sont liés à la création de nouveaux modèles de REP pour les futures REP. Il faut défendre les schémas opérationnels existants mais aussi être force de proposition pour mettre en œuvre de nouvelles opportunités pour notre secteur et des modèles contractuels qui nous permettent de travailler et d'investir en maîtrisant les risques. Il s'agit bien de bâtir une véritable stratégie industrielle dans une gouvernance partagée avec les metteurs en marché sur la définition des objectifs environnementaux, les investissements et les modalités opérationnelles de l'exercice de nos métiers. Si l'on considère par exemple, la REP PMCB (Produits et Matériaux de la Construction du secteur du Bâtiment) qui concerne 46 millions de tonnes de déchets, on voit bien que les enjeux sont énormes. Le projet de REP Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux (DEIC) cristallise aussi bien sûr beaucoup de problématiques que nous devons saisir comme des opportunités, mais avant celle-ci l'extension de la REP emballages aux CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) ou la mise en œuvre de la REP déchets du bâtiment seront regardées par les pouvoirs publics comme une possible évolution des modèles pré-figurant la REP DEIC.

#### Au regard de ces enjeux, pouvez-vous définir les missions de la commission ?

**FW :** Les missions de la commission sont larges afin de travailler tous les volets qui auront un impact sur nos métiers. Les notes de position sur les modèles que nous préconisons et leur défense auprès des parties prenantes, les études de préfiguration des futures REP, les cahiers des charges des agréments des

éco-organismes, les modalités opérationnelles et leurs évolutions ainsi que les travaux sur la traçabilité et le contrôle constituent l'agenda de cette commission. Nous aurons à travailler sur les nouvelles REP définies par la loi AGEC mais aussi bien sûr à poursuivre notre suivi des REP existantes. N'oublions pas les REP de taille plus modeste qui peuvent créer des complexités nouvelles au sein des déchèteries, nous regarderons donc l'ensemble des REP.

#### Quelles sont les actions prioritaires de la commission ?

**FW :** Parmi les actions prioritaires de 2021, il y a bien sûr le nouveau modèle de REP PMCB dont les propositions sont en phase de finalisation et le travail qu'il faudra faire auprès des nouveaux éco-organismes. Ce sera aussi l'année du renouvellement des agréments pour les D3E qui doivent prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi AGEC. En 2022, les travaux de renouvellement de l'agrément de la REP emballages et papiers graphiques auront lieu dans le cadre d'une extension des consignes de tri qui prend du retard. De nouveaux éco-organismes peuvent émerger lors du nouvel agrément et ce sera un vaste chantier qui va se travailler dès 2021. Et si 2025 est la date d'échéance de la REP DEIC avec une échéance plus rapprochée pour les emballages des CHR, ne nous y trompons pas, ce chantier mérite notre attention dès maintenant. ✨

Interview



## Nouvelle Commission : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMAT

Questions à

### BENJAMIN DENIS

Président de la Commission  
Transition écologique et Climat

#### Quels sont les enjeux de cette nouvelle commission ?

**BD :** La décarbonation de l'industrie et des territoires est un enjeu majeur pour nos métiers à plus d'un titre. Nous sommes dans un contexte en pleine évolution avec la loi climat européenne, le green deal européen, la taxonomie ; tous ces travaux marquent une ambition plus grande dans la lutte contre le dérèglement climatique et ils auront des impacts forts en France sur le Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui seront révisées. Nous devons faire valoir la contribution de la filière déchets qui permet à l'industrie française de se décarboner.

Une autre problématique couverte par cette commission est celle de la traçabilité des flux. C'est aussi un enjeu fort pour nos métiers car il questionne notre capacité à suivre l'évolution des flux de déchets et donc l'acceptabilité sociale de nos métiers dans les territoires. Nous constatons que les attentes citoyennes et politiques sont grandissantes.

#### Au regard de ces enjeux, pouvez-vous définir les missions de la commission ?

Nous devons tout d'abord mieux connaître les impacts de la filière déchets, tant sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites que sur celles qui sont évitées. Objectiver l'impact environnemental des activités de la gestion des déchets est primordial. C'est l'étape préalable pour démontrer notre contribution à la décarbonation. Cette étude, réalisée par le cabinet Deloitte, dresse un état des lieux pour notre profession des émissions produites et des émissions évitées grâce à la production de matières recyclées de qualité, au retour au sol de matières organiques et la valorisation de l'énergie produite par les déchets.

Interview



Nous souhaitons aussi initier un dialogue sur les méthodes de calcul des émissions. Nous constatons aujourd'hui qu'il n'existe pas de méthode harmonisée pour calculer les émissions évitées grâce au recyclage, et aussi que la valorisation énergétique est comptabilisée dans le secteur énergie et non pas dans le secteur des déchets. Il est donc indispensable de faire évoluer ces méthodes pour faire valoir l'impact positif de nos métiers. Nous allons aussi travailler dans un second temps la question des émissions abattues car elle est un marqueur de notre contribution positive, et il est indispensable de disposer d'une méthodologie partagée par l'ensemble des acteurs.

Et enfin, il nous faut identifier et actionner des leviers d'amélioration afin de progresser encore dans la réduction et l'évitement des GES au sein de nos activités, afin d'amplifier notre participation à la décarbonation de l'industrie dans une logique d'écologie industrielle et territoriale.

Concernant la traçabilité des flux, un groupe de travail y sera dédié afin d'établir un état des lieux des systèmes de traçabilité existants et de se fixer collectivement des objectifs sur le renforcement de cette traçabilité pour l'ensemble des flux et des parties prenantes, que les déchets soient ou non sortis du statut de déchets et qu'ils soient traités en France ou qu'ils fassent l'objet de transferts transfrontaliers. Nous nous attacherons aussi bien au suivi des déchets, source de transparence et de structuration des filières, qu'à la question des données et de leur fiabilité, outil indispensable de pilotage des politiques publiques. ✨







# REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE DÉCHETS

- I. PRÉSENTATION DE LA FNADE
- II. GOUVERNANCE
- III. DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
- IV. ANIMATION DES TRAVAUX
- V. COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE  
TRANSFORMATION ET VALORISATION  
DES DÉCHETS
- VI. L'ÉQUIPE DE LA FNADE
- VII. PARTENAIRES





DEPUIS 1937

La FNADE, la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

## I. Présentation

La FNADE représente les 247 entreprises adhérentes aux 8 syndicats professionnels de la fédération. Elle rassemble des expertises sur toute la chaîne de valeur de la gestion des déchets : collecte, tri, recyclage, valorisation organique, valorisation énergétique, stockage, dépollution des sites et sols, nettoyage des espaces urbains. Pour tout type de déchets : déchets dangereux, non dangereux, boues, terres. Avec tout type d'acteurs spécialisés dans la gestion des déchets : opérateurs, bureaux d'étude, fabricants de matériels de collecte, constructeurs d'usine de traitement de déchets. Cela fait de la fédération un acteur incontournable dans les travaux collectifs menés avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile. La fédération apporte des expertises multiples et une dimension industrielle, indispensable pour mener à bien la transition écologique.

Elle représente la profession auprès des pouvoirs publics français et européens, des organisations économiques et sociales. Elle apporte une contribution active à l'évolution technique, réglementaire et sociale des activités liées à la gestion des déchets. Elle est dans un dialogue constant avec les parties prenantes, la société civile et les médias.

La FNADE est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).



### REPRÉSENTER L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE DÉCHETS AU SEIN DES TERRITOIRES

**SNAD** SYNDICAT NATIONAL DES ACTIVITÉS DU DÉCHET

**FAMAD** SYNDICAT DES FABRICANTS DE MATÉRIELS POUR LA GESTION DES DÉCHETS

**SN2E** SYNDICAT NATIONAL DE BUREAUX D'ÉTUDES ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

**Snide** SYNDICAT NATIONAL DES CONCEPTEURS ET CONSTRUCTEURS DES INDUSTRIES DU DÉCHET ET DE L'ENVIRONNEMENT

**syprea** SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU RECYCLAGE PAR VALORISATION AGRONOMIQUE

**SVDU** SYNDICAT NATIONAL DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS URBAINS

**upds** UNION DES PROFESSIONNELS DE LA DÉPOLLUTION DES SITES

**Syued** SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



## II. Gouvernance (31/12/2020)



**Fabrice ROSSIGNOL**  
PRÉSIDENT

### Les Membres du Bureau

#### PRÉSIDENT & VICE-PRÉSIDENTS



**Joël SECHE**  
Trésorier



**Anne LE GUENNEC**  
Vice-Présidente



**Jean-Luc PETITHUGUENIN**  
Vice-Président



**Jean-Christophe DELALANDE**  
Vice-Président

#### PRÉSIDENTS DES SYNDICATS



**Didier COURBOILLET**  
SNAD



**Charles HAWASSIAN**  
FAMAD



**Frédéric GIOUSE**  
SN2E



**Hubert de CHEFDEBIEN**  
SNIDE



**François DOUSSIN**  
SYPREA



**Guillaume BOMEL**  
SVDU



**Franck BOUCHÉ**  
UPDS



**Azad KIBARIAN**  
SYVED





## Le Conseil d'administration

### PRÉSIDENTS DES RÉGIONS



**Denis ARNAULD**  
Centre Val de Loire



**Dominique BERTHELIN**  
Bourgogne  
Franche-Comté



**Patrice COUTURIER**  
Bretagne



**David DROUIN**  
Occitanie



**Aurélie LAPIDUS**  
Hauts-de-France



**Alexander MALLINSON**  
Nouvelle Aquitaine



**Fabienne PIOTELAT**  
Ile-de-France



**Rafael PONCE**  
Normandie



**Nicolas PORTRON**  
Grand Est



**François PYREK**  
Provence Alpes  
Côte d'Azur / Corse



**Eric TEILHARD**  
Auvergne  
Rhône Alpes



**Anne THEVENOT**  
Pays de la Loire



**Camille Didier VAITILINGON**  
Outre-Mer

### PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



**Michael MANSUY**  
Commission  
Affaires Européennes



**Nora MEGDER**  
Commission Relations  
institutionnelles



**Franck PILARD**  
Collège Services à  
l'usager et Numérique



**Nicolas BEQUAERT**  
Collège  
Recyclage



**Olivier SEIGNARBIEUX**  
Collège Valorisation  
organique



**Françoise WEBER**  
Commission  
REP



**Benjamin DENIS**  
Commission Transition  
écologique et Climat



**Dorothée LÉNÈS**  
Collège Valorisation  
énergétique



**Patrice COUTURIER**  
Collège  
Stockage



**Thierry MECHIN**  
Collège Déchets  
dangereux

### PRÉSIDENTS DES COLLÈGES

## III. Délégations régionales

La FNADE est présente au sein des territoires à travers 13 groupes régionaux.



<b>CENTRE-VAL-DE-LOIRE</b>	Denis ARNAULD
<b>BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</b>	Dominique BERTHELIN
<b>BRETAGNE</b>	Patrice COUTURIER
<b>OCCITANIE</b>	David DROUIN
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	Aurélien LAPIDUS
<b>NOUVELLE AQUITAINE</b>	Alexander MALLINSON
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	Fabienne PIOTELAT
<b>NORMANDIE</b>	Rafael PONCE
<b>GRAND EST</b>	Nicolas PORTRON
<b>PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR / CORSE</b>	François PYREK
<b>AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</b>	Eric TEILHARD
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	Anne THEVENOT
<b>OUTRE-MER</b>	Camille Didier VAITILINGON

Chacune des délégations régionales a pour mission de représenter les adhérents à l'échelle locale et de relayer les informations auprès des entreprises adhérentes de son territoire. Elle assure la représentation régionale de la fédération auprès des instances régionales (régions, commissions consultatives au plan régional de prévention et de gestion des déchets PRPGD, DREAL, ...) et auprès des acteurs locaux.

Selon les régions et l'actualité, **2 à 4 réunions par an** sont organisées par les Présidents régionaux en présence des adhérents locaux et de la déléguée générale pour échanger sur les évolutions législatives et réglementaires, sur les positions portées par la FNADE et remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.

Les activités régionales en 2020 ont été marquées par la crise sanitaire avec notamment trois régions : Hauts de France, Ile de France et Grand Est, qui ont été particulièrement touchées par la COVID19 lors du 1<sup>er</sup> confinement. Ces régions ont dû faire face à un afflux massif de DASRI à collecter et à traiter. Les entreprises se sont mobilisées rapidement et ont mis en œuvre des solutions interrégionales pour continuer à assurer la sécurité sanitaire. Ensuite ce sont toutes les régions qui ont été concernées.



## IV. Animation des travaux

### TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Les travaux de la fédération se déroulent essentiellement au sein des collèges thématiques et commissions transverses de la FNADE, véritables espaces de concertation et de débats. Ces instances ont pour mission de faire émerger des positions communes entre les adhérents, de porter les propositions auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes. Chaque année, la fédération répond à plus de 50 consultations émanant des ministères ou d'organismes publics.



**Commission Affaires Européennes** : dédiée à l'actualité européenne. Elle se réunit pour définir les positions sur les initiatives réglementaires européennes ou sur les sujets d'intérêt stratégique que la profession souhaite porter au niveau européen.

**Commission Relations institutionnelles** : dédiée au suivi législatif, réglementaire et fiscal, ainsi qu'à la commande publique. Elle suit les travaux du Parlement ayant un impact sur la filière déchets.

**Commission REP** : dédiée aux filières à Responsabilité Élargie du Producteur et à leurs modèles contractuels, leur gouvernance et leurs schémas opérationnels.

**Commission Transition écologique et Climat** : dédiée à l'évaluation de l'impact environnemental de la gestion des déchets et à sa contribution à la décarbonation de l'industrie et des territoires, à la fiscalité environnementale, et à la traçabilité.

**Collège Services à l'utilisateur et Numérique** : dédié à la collecte des déchets ménagers et assimilés, au nettoyage, et au développement numérique des outils de prévention, de tri à la source et de traçabilité.

**Collège Recyclage** : dédié au recyclage et au tri des déchets ménagers et d'activités économiques, au suivi des marchés et des mercuriales des matières premières de recyclage et à leur réincorporation dans l'industrie.

**Collège Valorisation organique** : dédié aux travaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la valorisation organique des déchets (collecte, tri, compostage, méthanisation, retour au sol des composts et matières organiques) pour tout type de déchets (déchets ménagers, biodéchets, boues).

**Collège Valorisation énergétique** : dédié à la valorisation énergétique des déchets par incinération et à la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération, et de bois-déchet.

**Collège Stockage** : dédié au stockage des déchets non dangereux.

**Collège Déchets dangereux** : dédié à la collecte et au traitement des déchets dangereux et des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

**Comité Stratégique de Filière Transformation et valorisation des déchets** : la FNADE contribue activement à l'animation des projets aux côtés de FEDEREC et du SNEFID.

### AFFAIRES SOCIALES

Le SNAD porte la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CCNAD). Il anime le dialogue social de la branche et, à ce titre, participe à la politique sociale, en concertation avec les partenaires sociaux, dans le cadre de la négociation de la CCNAD et de ses avenants. Il définit des orientations et met en œuvre la politique de formation.

Le pôle Affaires sociales anime les travaux des commissions du SNAD, dédiées aux relations sociales, à la formation et à la santé / sécurité. Elles réunissent l'ensemble des opérateurs des activités de la filière de gestion des déchets.



### TRAVAUX MAJEURS 2020

La FNADE a contribué à trois études structurantes pour la gestion des déchets :

- **L'étude dite dite UIOM C14** sur les contenus biogène et fossile des déchets ménagers et des CSR, un programme de mesures sur les UIOM et chaufferies CSR développé par le Cabinet Merlin et Envea, avec la participation des syndicats de la FNADE : le SVDU, le SN2E, le SNIDE et avec le soutien de l'ADEME, publication en novembre 2020.
- **L'étude du modèle économique de la filière CSR** (Combustibles Solides de Récupération) dans le cadre du GT CSR du CSF, avec la mise à jour avec l'ensemble des parties prenantes, de l'étude réalisée par la FNADE et le SN2E en 2015, soutenue par l'Ademe.
- **L'étude sur la contribution du secteur déchets** à la décarbonation des territoires et de l'industrie, réalisée par Deloitte pour le compte de la FNADE.

### ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DES COLLÈGES & COMMISSIONS

Afin de soutenir les travaux de la fédération, la communication assure une présence régulière dans les médias et lors d'événements du secteur. C'est toujours l'opportunité pour la FNADE d'expliquer le rôle essentiel des entreprises de la gestion des déchets, et de porter les positions et les propositions émanant des instances de la fédération.

Le pôle Communication pilote les relations avec les médias, la communication digitale, événementielle, les éditions et la communication destinée aux adhérents. La communication sur le web et les réseaux sociaux informent des actualités de la profession, ainsi que deux newsletters digitales, dont une est réservée aux entreprises adhérentes.

Le pôle Administratif est dédié à la gestion administrative de la fédération, à l'accueil et au secrétariat.







## V. Comité Stratégique de Filière Transformation et Valorisation des déchets



**ROLAND MARION**

Délégué Général de la CME

**Les travaux du CSF Transformation et Valorisation des déchets, initiés en 2019, ont été poursuivis par la Confédération des Métiers de l'Environnement - CME - en 2020. La FNADE, en tant que membre fondateur de la CME, est très active dans le pilotage de ces projets structurants pour la filière.**

*Pour rappel, ce CSF déchets vise à mobiliser les acteurs de la filière déchets, et des parties prenantes amont et aval (industriels, collectivités, distributeurs, éco-organismes...), pour soutenir des projets de développement et d'expérimentation afin de réduire la consommation de ressources naturelles et l'émission des gaz à effet de serre en développant l'économie circulaire. Il donne également une part importante à l'international, aux solidarités entre acteurs de toutes tailles (grands groupes, PME et TPE), à l'emploi et à la formation.*



En 2020, la FNADE a piloté des travaux aux enjeux stratégiques pour la filière déchets.

### UN PROJET DÉDIÉ À LA FILIÈRE CSR (les Combustibles Solides de Récupération)

Cette filière de valorisation énergétique des déchets non recyclables se heurte en effet à la concurrence avec les énergies fossiles. Les cours du gaz, du charbon et plus globalement des énergies carbonées rendent l'émergence des énergies alternatives, et en particulier celles issues de CSR, difficile. Le CSF a lancé un appel à projets en vue d'identifier les installations potentielles d'utilisation de chaleur CSR. 14 projets ont été identifiés, représentant pratiquement 1 million de tonnes de déchets potentiellement détournés de l'enfouissement. Par ailleurs, le groupe de travail dédié à la filière CSR a étudié les conditions économiques de réussite de la filière car, malgré les aides à l'investissement, le prix de la chaleur résultant reste au-dessus de celui de la chaleur produite à partir d'énergie fossile. Plusieurs propositions émergent dont notamment la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie, le soutien au fonctionnement lors de la production de chaleur issue de CSR, et la poursuite de l'accompagnement de l'investissement.

### UN PROJET DÉDIÉ À LA ROBOTIQUE ET AU NUMÉRIQUE DE LA FILIÈRE DÉCHETS

Le CSF a choisi de soutenir l'intégration des nouvelles technologies pour améliorer les performances des centres de tri car la fourniture de matière première de recyclage durablement compétitive, en coût et en qualité, nécessite aussi une optimisation des processus de production de ces matières. Il s'agit aussi de développer une compétence française dans la mise au point de robots de tri intelligents. Sur la robotique, un appel à projet a permis d'identifier trois technologies, qui ont été accompagnées en financement auprès des guichets ADEME et BPI et expérimentées sur différents sites.



### LE PROJET « TERRITOIRES DÉCHET CONNECTÉS »

Il vise à accompagner les collectivités dans la mise en place de dispositifs numériques afin d'augmenter le tri à la source, le recyclage et donc de diminuer le déchet résiduel, en particulier grâce à l'exploitation des données de collecte, afin de mener des actions ciblées auprès des citoyens et des entreprises. 11 projets ont été retenus pour être recommandés auprès des organismes d'accompagnement publics ou privés afin de faciliter leur financement. Ils seront également mis en réseau, et seront démonstrateurs des solutions numériques encouragées dans le cadre du déploiement des schémas de collecte.

Le 6 février 2020, s'est tenu à Paris le premier colloque sur le numérique et la robotique pour la filière déchets. Cette journée a réuni de nombreux acteurs issus de secteurs différents, une véritable opportunité pour favoriser le partage de connaissances et les collaborations.

La FNADE a aussi contribué aux autres travaux du CSF :

**LE PROJET « ACCÉLÉRER LE RECYCLAGE DES PLASTIQUES ET L'INCORPORATION DES MATIÈRES DE RECYCLAGE »** a établi un état des lieux, un observatoire et formulé des propositions pour développer le recyclage et la réincorporation.

**LE PROJET « ACCÉLÉRATEURS PME »** afin de soutenir la croissance et le développement à l'international des PME du secteur déchets.




Ces travaux seront poursuivis et amplifiés en 2021 à travers un nouveau contrat de filière, avec aussi de nouveaux projets pour la filière biodéchets, les métaux critiques, les filières REP, la recyclabilité des produits, les start-ups, les métiers et les compétences, la présence en France et en Europe, la feuille de route bas-carbone et les impacts environnementaux.





## VI. L'équipe de la FNADE

L'équipe de la FNADE est dirigée par Muriel Olivier, Déléguée Générale. Elle est composée de 17 personnes, dont 15 à Paris et 2 à Bruxelles (Janvier 2021).

 <b>Muriel OLIVIER</b> Déléguée Générale	 <b>Cécile ANDRE</b> Administratif et gestion	   <b>Laurence LONGEVILLE • Insiya ROGEZ • Claudia ANNE-MARIE</b> Affaires sociales, Syndicat SNAD	
  <b>Juliette AUBERT • Vincent de BADEREAU</b> Affaires Européennes		  <b>Marie-Claire PEPIOT • Christopher GIL</b> Communication et médias	
 <b>Thomas SAUVAGET</b> Relations institutionnelles, Collège stockage	 <b>Antoine DELAFOSSE</b> Transition écologique et Climat, Collège Déchets dangereux, Syndicats SN2E et SNIDE	 <b>Valentin BALOCHE</b> Services à l'utilisateur et numérique, Syndicat FAMAD	 <b>Clotilde PINET</b> Valorisation organique, Syndicat SYPREA
   <b>Clotilde VERGNON • Clément BERNARD • Jennifer COSMAO</b> Commission REP, Collège Recyclage			 <b>Bérengère FORCET</b> Valorisation énergétique, Syndicat SVDU (détachée par la FEDENE)



## VII. Partenaires

La FNADE collabore avec de nombreuses parties prenantes de la filière déchets.

Organisations professionnelles, associations, représentants de la société civile sont autant de partenaires pour dialoguer, échanger et construire.

En 2020, la FNADE a noué un nouveau partenariat avec le CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Energie).

Elle est membre fondateur de la CME (Confédération des Métiers de l'Environnement).

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	 ADEME <small>AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</small>	 Nombre adhérent 2016 afnor	 AMORCE <small>DÉCHETS   ÉNERGIE   EAU</small>	 asprodet
 ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS	 astee <small>Association technique des professionnels de la filière des Déchets de l'Environnement</small>	 atee ASSOCIATION TECHNIQUE ÉNERGIE ENVIRONNEMENT	 autf	
 CME <small>Confédération des Métiers de l'Environnement</small>	 Cercle National du Recyclage	 CIBE <small>COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU BOIS-ÉNERGIE</small>	 FEAD <small>European Waste Management Association</small>	 Geide <small>GEIDE : DÉCHETS POST-CATASTROPHE</small>
 Institut National de l'Économie Circulaire	 MEDEF <small>MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE</small>	 ORDIF <small>Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France</small>	 UNSPIC <small>UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS &amp; COMMERCIAUX</small>	
INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE	OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS D'ÎLE-DE-FRANCE	UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	





# BILAN DES ACTIVITÉS 2020

- I. COMMUNICATION & MÉDIAS
- II. LES AFFAIRES SOCIALES
- III. LES COMMISSIONS
- IV. LES ACTIVITÉS DES COLLÈGES & SYNDICATS





**Marie-Claire Lepiot**  
Directrice de la communication



**Christopher Gil**  
Assistant communication

# I. Communication & médias

Dans un dialogue constructif avec les médias, les parties prenantes et les pouvoirs publics, la communication de la FNADE porte le point de vue des entreprises expertes de la filière déchets et contribue à faire progresser les débats liés aux enjeux environnementaux et climatiques. Représentante de l'ensemble des activités de la filière déchets, elle s'exprime dans des relations régulières avec la presse, et à travers les outils digitaux (site web, réseaux sociaux), les événements, les éditions. Elle accompagne aussi les syndicats de la FNADE et la branche professionnelle dans leurs actions de communication, ainsi que la CME et le CSF Transformation et Valorisation des Déchets.

## DES MÉTIERS ESSENTIELS

Si la gestion des déchets est souvent considérée comme un marqueur du dynamisme économique, elle a livré en 2020 d'autres enseignements d'ampleur avec les bouleversements engendrés par la crise sanitaire du COVID-19.

Le premier a été la reconnaissance du rôle essentiel des métiers de la collecte et de la gestion des déchets, contribuant à la salubrité publique. Les réseaux sociaux notamment ont mis en avant la mobilisation des personnels, donnant ainsi de la visibilité à des métiers qui en ont peu d'ordinaire. Les citoyens ont été nombreux à exprimer leurs remerciements aux personnels de collecte. Cette communication spontanée a été largement relayée par la fédération, saluant la mobilisation des salariés et fière de voir ses métiers reconnus comme des services essentiels. La FNADE a aussi contribué à un film réalisé par le Ministère de la Transition Ecologique (MTES) valorisant la mobilisation des personnels pour assurer leur mission de service public essentiel à la nation.

L'autre enseignement de la crise a été l'adaptation rapide et efficace de la profession dans la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Face à un volume en brutale augmentation, la filière a su s'adapter rapidement pour répondre avec exigence aux défis de collecter et de traiter ces déchets.



La profession a répondu aux nombreuses sollicitations des médias pour expliquer le parcours de collecte et de traitement des DASRI, et dire l'expertise des professionnels dans la gestion de la crise.

La profession a aussi participé à la réalisation par le MTES d'un film court diffusé sur les réseaux sociaux concernant les masques jetables et rappelant les bonnes pratiques de tri pour éviter les contaminations et la pollution.

Un autre enseignement de la crise a mis en exergue le rôle du recyclage dans la fourniture de matières indispensables à la production nationale de biens de consommation. Les papiers et cartons issus du recyclage ont, par exemple, contribué à répondre aux besoins croissants de matières pour les livraisons de produits lors du premier confinement. De même, la fermeture temporaire des déchèteries a montré l'importance de ces lieux de collecte, à la fois pour les citoyens qui en avaient besoin pour déposer leurs encombrants et leurs déchets verts, et aussi pour les filières de traitement qui recyclent ces déchets pour produire de nouvelles matières.

**La crise liée à la COVID-19 aura donc sensiblement modifié la vision des métiers de la filière déchets, montrant leur rôle essentiel dans le maintien de la salubrité publique et dans l'économie nationale à travers notamment la contribution à l'indépendance industrielle de la France.**



## COMMUNICATION DE CRISE AUPRÈS DES ADHÉRENTS

Dès le début de la crise, l'équipe de la FNADE s'est mobilisée pour apporter aux entreprises adhérentes les informations nécessaires à l'adaptation de leurs activités.

La relation quotidienne avec les pouvoirs publics et les parties prenantes dans la gestion de la crise a permis de communiquer sans délai les informations indispensables à la gestion de la crise. Une veille réglementaire, sanitaire et sociale, spécifique a été créée avec la diffusion d'un bulletin Infos COVID. Des notes de position ont été communiquées sur des problématiques spécifiques afin de partager des recommandations avec l'ensemble des adhérents.

## PLAN DE RELANCE

La FNADE a communiqué sur le plan de relance annoncé par le gouvernement en septembre 2020, considérant comme déterminante cette nouvelle impulsion donnée à l'économie circulaire.

La fédération a relayé auprès de ses adhérents les opportunités de développer ces projets de relance. Elle a aussi exprimé auprès des médias et des parties prenantes le rôle essentiel de la filière déchets en faveur de l'indépendance industrielle de la France et d'une économie bas-carbone.







## LA COMMUNICATION 2020 EN CHIFFRES

La communication a été logiquement marquée par la crise sanitaire.



**LA PRÉSENCE MÉDIATIQUE**  
a été moindre que l'année précédente avec **142 articles** mentionnant la fédération en 2020, les événements auxquels est conviée la presse d'ordinaire ayant été annulés ou reportés.



**LA FÉDÉRATION** s'est exprimée à travers **7 communiqués de presse** 5 FNADE et 2 Confédération des Métiers de l'Environnement (CME), annonçant notamment les nouvelles présidences de la FNADE et de la CME.



**LA COMMUNICATION DIGITALE** ayant été privilégiée pendant la crise, elle a poursuivi sa croissance avec **+18% de nouveaux abonnés** au compte Twitter.



**LE SITE WEB** de la fédération a enregistré **+9% de visites, +12% de pages vues** et **2 300 nouveaux visiteurs**

**LES NEWSLETTERS DIGITALES** continuent de voir leur lectorat progresser avec **2 152 abonnés à FNADE ACTUS**, la lettre d'actualités de la profession, couvrant l'ensemble de la filière déchets. Et la fidélisation des **816 abonnés à FNADE INFOS**, lettre réservée aux adhérents afin de les informer des travaux en cours qui peuvent affecter l'exercice de leurs activités.

Ont aussi été produits en 2020 :

- **Des livrets de bonnes pratiques** concernant la collecte et la gestion des déchets amiantés, un numéro de la collection cahier d'expert dédié aux données en collecte.
- **Des notes de position** destinées aux adhérents sur des enjeux spécifiques.
- **Des notes de décryptage** concernant la loi AGECE et la fiscalité.
- **Un film de présentation** des activités de la filière déchets, des supports présentant la nouvelle organisation de la FNADE et le rapport annuel d'activités.

Ces publications sont à retrouver sur le site web de la FNADE.



## PERSPECTIVES 2021

**En 2021, avec la conférence dédiée à la lutte contre le dérèglement climatique, la FNADE poursuit sa communication active sur les enjeux majeurs.**

Les interventions des différents experts et les études présentées ont permis de comprendre comment le secteur des déchets contribue à la décarbonation de l'industrie et des territoires. Plus de 350 personnes ont assisté à la conférence « **Agir pour le climat avec la gestion des déchets** » du 2 mars, et cet événement a été largement suivi et commenté sur les réseaux sociaux.

Avec les nombreux décrets de la loi AGECE attendus en 2021 qui impacteront de manière significative les métiers représentés au sein de la fédération, le plan de relance, la loi Climat et Résilience, l'actualité législative européenne, la FNADE communiquera régulièrement afin de porter la voix des entreprises, engagées en faveur d'une économie bas-carbone et de l'économie circulaire.



## II. Les Affaires Sociales

38 Le SNAD

41 Commission Sociale

42 Commission Formation

43 Commission Santé-Sécurité





**Didier Courboillet**  
Président



**Laurence Longevialle**  
Responsable affaires sociales



**Insiya Rozez**  
Juriste en droit social, santé  
et sécurité au travail (Janv. 21)



Le SNAD, Syndicat National des Activités du Déchet, rassemble toutes les activités liées à la propreté urbaine et à la gestion des déchets, de la collecte au traitement en passant par le tri et le recyclage, dans l'ensemble du territoire français. Il assure la gestion de la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet (CCNAD), dont relèvent plus de 52 000 salariés. Il a pour mission notamment de représenter et défendre les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et des autres professions, de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux problématiques liées à la sécurité des personnels, d'animer le dialogue social de branche, de promouvoir l'image et d'affirmer l'identité de la Profession. Le périmètre des activités qu'il couvre en fait un acteur incontournable de la filière déchets.

## L'ANNÉE 2020

### En 2020, se sont tenues :

- 10 réunions paritaires sociales (Commission Paritaire permanente de Négociation (CPPN) et Groupes de travail)
- 7 réunions paritaires « spéciales COVID »
- 3 réunions de la Section Professionnelle Paritaire (SPP) et 2 réunions de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche
- 6 rendez-vous paritaires sur la cartographie des métiers
- 20 réunions patronales pour des travaux relatifs au domaine social
- 11 réunions patronales pour des travaux relatifs au domaine à la formation
- 27 réunions patronales « mixtes » (Implication exemplaire de 40 personnes - membres des commissions Affaires sociales et Formation ainsi que des DRH - dans 8 groupes de travail patronaux)

L'ensemble de ces réunions montre un dialogue social, riche et constructif.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, a mis en avant les salariés du secteur déchets, en considérant ces activités comme essentielles. La continuité de l'ensemble des activités a pu être assurée en mode adapté, dans le respect des gestes barrière et des distances de sécurité.

Les salariés de la branche fortement mobilisés sur le terrain, ont été salués par tous. La reconnaissance des métiers et leur valorisation au travers de la prime « COVID » a créé des attentes fortes au niveau des salariés de la branche. Une démarche a été engagée par l'Etat sur les travailleurs dits de « la deuxième ligne » qui devrait se concrétiser en 2021 par une valorisation des salariés.

Au niveau du SNAD, le contexte sanitaire n'a pas bloqué les négociations paritaires, même si le travail en distanciel a été difficile pour les représentants des organisations syndicales. Le séminaire paritaire prévu à l'automne 2020, a dû être annulé compte tenu des conditions sanitaires.

**Globalement, les travaux, bien que retardés, ont pu avancer et ont donné lieu à la signature de trois accords de branche :** deux concernant l'annexe V, et un sur les minima conventionnels.



## LE MAINTIEN DU DIALOGUE SOCIAL ET LE SERVICE AUX ADHÉRENTS EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Des réunions de crise ont été menées régulièrement en présence des présidents du SNAD et du SNEFID et du président de la commission des affaires sociales avec les 5 représentants des organisations syndicales. Sept réunions ont ainsi été organisées durant l'année 2020 permettant la poursuite d'un dialogue constructif et la continuité des activités opérationnelles.

Il s'agissait de partager la situation des entreprises et des salariés de la branche sur le terrain et faire état des échanges quotidiens avec les services de l'Etat. Il a été ainsi possible d'identifier et d'étudier les actions et mesures préventives à mettre en œuvre pour veiller à la protection des salariés et le maintien des activités jugées essentielles pour le pays, mais également de préparer la reprise et de limiter les impacts à moyen terme sur les emplois.

Suite à une enquête réalisée auprès des adhérents, l'indice ICMO 3, à compter de Juillet 2020, a pris en compte des coûts supplémentaires liés aux EPI et aux fournitures supplémentaires, nécessaires au respect des règles de distanciation et mesures barrières engendrés par la crise du COVID-19, ainsi que de l'impact de la prime spéciale COVID-19 sur le coût salarial.

Durant la crise, les équipes du SNAD ont collaboré à la veille quasi-quotidienne législative, réglementaire et sociale, santé-sécurité et formation, réalisée par la FNADE afin de décrypter les nouvelles mesures et d'accompagner les entreprises adhérentes dans leurs activités en temps de crise.



## Interview

### Questions à

## DIDIER COURBOILLET

Président du SNAD

### Pourquoi faire évoluer le pôle social ?

**DC :** Nous avons la responsabilité de faire vivre et de renforcer la convention collective de notre branche professionnelle des activités du déchet et de tirer le métier vers le haut. Les travaux réalisés et les accords signés depuis deux ans montrent la qualité de ce dialogue social et contribuent à rendre notre branche plus robuste et à en renforcer l'image auprès du ministère du travail.

Le travail exceptionnel mené sur la mise à jour de la convention collective à droit constant et la nouvelle annexe V qui clarifie les conditions de transfert des personnels à l'occasion d'un changement de titulaire d'un marché public, constitue un socle commun rénové pour nos entreprises.

A l'issue de cette première étape, nous pouvons à présent poursuivre le chantier de la cartographie des métiers que nous avons initié à l'occasion du séminaire paritaire, « **Construisons ensemble les métiers de demain** » à l'automne 2019 auquel ont participé une cinquantaine de représentants de salariés et des entreprises. En s'appuyant sur ces échanges riches et constructifs, nous avons travaillé collectivement à ce que seront les métiers de demain, et à l'évolution des compétences que cette mutation engendre. Ce séminaire constitue aussi une innovation dans le dialogue social et je souhaite le reconduire périodiquement pour créer un nouveau lieu d'échanges et de réflexion sur nos métiers. Les travaux sur les compétences requises sur chacun des métiers de la cartographie mise à jour vont pouvoir démarrer ; ils nous permettront ensuite d'actualiser la classification des métiers de la branche.

La perspective du rapprochement des branches professionnelles souhaité par le gouvernement à moyen terme, est un enjeu majeur pour le secteur de la gestion des déchets. Il nous engage à poursuivre les travaux sur la CCNAD – Convention Collective Nationale des Activités du Déchet – afin de la rendre encore plus robuste, et aussi à ouvrir d'autres champs de réflexion pour être force de proposition auprès du gouvernement. Nous ne souhaitons pas subir ces mutations mais bien au contraire, les anticiper et en être des acteurs responsables. ✨





## LANCEMENT DES TRAVAUX D'ACTUALISATION DES MÉTIERS

Suite au séminaire prospective sur les métiers qui s'est tenu en octobre 2019, l'année 2020 marque le lancement des travaux d'actualisation des métiers.

Une première phase a consisté à travailler sur la mise à jour de la cartographie des métiers avec une dimension prospective, avant de s'atteler au système de classification, via l'instauration de groupes de travail thématiques, associant des professionnels des RH, de la formation, des experts terrain et des représentants des syndicats de salariés représentatifs de la branche.

La méthodologie de cette première phase des travaux était basée sur des groupes miroir pour 8 thématiques et une trentaine de fiches repères, avec des groupes de travail de la commission patronale et des groupes de travail d'organisations syndicales, en vue d'une mise en commun des travaux à l'automne 2020.

Les deux commissions patronales, sociale et formation, ont été fortement mobilisées par la cartographie des métiers. Soulignons l'implication forte de plus de 40 personnes - membres des commissions, sociales et formation, ainsi que des DRH - dans 8 groupes de travail patronaux.

Ces travaux, dont l'objectif était d'aboutir à une nouvelle classification début 2021, ont pris du retard en l'absence de possibilité de faire des réunions en présentiel. Quant au volet compétences de la cartographie des métiers, il démarrera au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et aboutira à la mise à jour de la classification au 2<sup>nd</sup> semestre 2021.



## PERSPECTIVES 2021

### ÉVOLUTION DU PÔLE SOCIAL

Les travaux menés depuis deux ans par les trois commissions du SNAD (affaires sociales, formation, santé-sécurité des personnels) et la dynamique du paritarisme au sein de la branche nous ont amenés à renforcer l'équipe. Insiya Rogez, auparavant chargée de mission valorisation énergétique, a rejoint au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le pôle social en tant que juriste social aux côtés de Laurence Longevialle, responsable affaires sociales. Elle anime également la commission santé sécurité du SNAD précédemment pilotée par Dominique Burgess, parti en retraite.

### AGENDA SOCIAL 2021

Les réunions paritaires se poursuivent à distance (depuis début 2021) et seront adaptées selon les règles sanitaires en vigueur. **Outre la poursuite des travaux sur la cartographie des métiers et des compétences et le suivi des travaux nationaux sur les travailleurs de la 2<sup>ème</sup> ligne, l'agenda social/formation sera marqué par :**

- La poursuite de la mobilisation de tous les acteurs de la branche concernant la crise COVID afin d'assurer la santé-sécurité des collaborateurs et la pérennité des activités.
- Concernant la nouvelle Annexe V, des sessions de webinaire organisées en début d'année 2021 pour diffuser les nouvelles règles applicables au transfert conventionnel du personnel pour la branche des activités du déchet.
- L'enjeu collectif de la défense des métiers et des spécificités de la Convention collective portée par le SNAD, et des règles de transfert en cas de changement de marché sera relayé au Ministère du Travail ainsi qu'aux fédérations de collectivités, avec comme objectif la sensibilisation des acteurs publics quant à la protection des emplois et le maintien des spécificités des métiers de la filière déchets.
- Une négociation sur l'accord de négociations paritaires, essentielle à la poursuite d'un dialogue social constructif et loyal dans la branche.
- Pour le volet formation, des réflexions sur la mise en place d'un accord Pro A.
- La participation au Conseil d'Administration d'AKTO et aux commissions transverses, afin de participer aux projets permettant des financements associés et de suivre les engagements pris.
- La nécessaire mobilisation des entreprises dans la mise en place des CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) de la branche en vue de leur inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).



Guillaume Desoblin  
Président



Laurence Longevialle  
Responsable affaires sociales



Insiya Rogez  
Juriste en droit social, santé et sécurité au travail (Janv. 21)

## Commission Sociale

Un travail de fond, initié dès septembre 2018, visait à clarifier l'annexe V conduisant parfois à des contentieux entre les entreprises, à l'occasion de changement de titulaire de marché public. L'objectif était de préciser les conditions de transfert des personnels tant au niveau des salaires, des primes, du coefficient que du périmètre des personnels concernés par les transferts.



### ACCORD DE RECONDUCTION DE L'ANNEXE V

#### ACCORD DE RECONDUCTION DE L'ANNEXE V RELATIF AUX CONDITIONS DE TRANSFERT DES CONTRATS DE TRAVAIL EN CAS DE CHANGEMENT DE TITULAIRE D'UN MARCHÉ PUBLIC

Suite à une première reconduction de l'annexe V pour une durée de 10 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, un nouvel accord de reconduction a été signé par l'ensemble des organisations patronales et syndicales en juin 2020 : l'avenant n°66 relatif aux transferts de contrats de travail en cas de changement de titulaire d'un marché public a été reconduit pour une durée de 12 mois à partir du 6 juin 2020.







### ACCORD RELATIF À LA NOUVELLE ANNEXE V

Des négociations se sont poursuivies avec les organisations syndicales représentatives de la branche tout au long de l'année 2020, pour moderniser et sécuriser ce dispositif, et ont abouti à la signature de l'accord relatif à la nouvelle annexe V en décembre 2020 par quatre des organisations syndicales représentatives (CGT, CFTC, CFE-CGC et FO). La nouvelle Annexe V (avenant 67 du 8 décembre 2020) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les marchés notifiés à partir de cette date.

### ACCORD SUR LES MINIMAS CONVENTIONNELS 2021

Un accord sur les salaires minimaux conventionnels hiérarchiques (avenant 68 du 13 décembre 2020) a été signé en décembre 2020 par les cinq organisations syndicales portant augmentation de 1,1% de la valeur du point (15,85 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021).





**Patricia Jarlot**  
Présidente



**Laurence Lonzevialle**  
Responsable affaires sociales

## Commission Formation

---

**La commission formation déplore en 2020 une année difficile en raison du contexte sanitaire.**

**A noter toutefois, la 1<sup>ère</sup> mise en œuvre des Certificats de qualification professionnelle (CQP) :**

- Une première session de jury CQP a eu lieu le 17/12/2020 et a permis de certifier 17 personnes sur le CQP agent de tri.
- Une deuxième session a été organisée en début d'année 2021 pour permettre le dépôt du CQP au RNCP (Répertoire National des certifications professionnelles).

**Enfin le rapport de branche 2019, qui est en cours de finalisation, a été présenté en commission mixte paritaire en mars 2021.**



**Jean-Michel Kaleta**  
Président



**Dominique Burgess**  
Chargé de mission

## Commission Santé-Sécurité

**La commission s'est réunie lors de trois réunions plénières en 2020. Les principales actions ont porté sur la mise à jour du référentiel FNADE « Gestion de pandémie » du risque Grippe au risque Covid-19 avec la mise à jour des mesures de prévention essentielles dans les diverses activités.**

### LA COMMISSION

**La commission a rédigé des recommandations pour la continuité des activités de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, des DASRI, des boues de STEP et des composts de boues. Outil d'aide à la décision rédigé en collaboration avec le SNEFID, ne se substituant pas aux plans de continuité d'activité des entreprises, elles ont pour objectif de présenter les préconisations de mesures harmonisées nécessaires à chaque stade d'évolution de l'épidémie au sein de la profession. Ces recommandations ont été adressées aux entreprises de la FNADE dès le 24 mars. En début de crise, des avis officiels ont été également demandés pour préciser les conditions d'exercice de nos activités et notamment l'absence de risque sanitaire supplémentaire pour les opérations de collecte des déchets ménagers, des DASRI et du tri des collectes sélectives.**

Le travail collaboratif au sein du CSF transformation et valorisation des déchets a permis la publication d'un document relatif aux mesures de sécurité recommandées pour les personnels des services déchets en période d'épidémie de COVID-19, qui a été régulièrement mis à jour.

Enfin, pour accompagner les entreprises en phase de déconfinement et notamment en prévision de la réouverture des déchèteries, la commission a publié des recommandations opérationnelles pour respecter les gestes barrières et les règles de distanciation pour le personnel et les usagers.

Une veille a été menée sur les adaptations réglementaires relatives à la santé-sécurité au travail causées par la crise sanitaire dans le cadre de l'Etat d'urgence ayant généré en 2020 divers textes temporaires : deux guides métiers (Collecte et Tri-traitement des déchets, services de santé au travail / médecine du travail), protocoles sanitaires successifs à appliquer en entreprise, Guides d'application générale, ...

**La commission a contribué avec la CNAM** (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) **et l'INRS** (Institut National de Recherche et de Sécurité) à la réalisation d'un module en ligne d'Evaluation des risques et de la Prévention des risques (O.I.R.A. On-line Interactive Risk Assessment) proposé par l'Agence Européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) : Collecte des déchets ; Tri-traitement des déchets.

**Elle a validé deux Guides santé** en découlant édités par l'INRS destinés aux TPE-PME du secteur déchet : **« SANTÉ AU TRAVAIL, PASSEZ A L'ACTION »** (publiés début 2021).



**COLLECTE DES DÉCHETS**

60%

des accidents de travail sont liés aux manutentions manuelles

**SANTÉ AU TRAVAIL : PASSEZ À L'ACTION !**

Découvrez des solutions simples et libres d'accès pour votre entreprise et vos salariés

- Un outil en ligne adapté à votre métier pour évaluer les risques professionnels.
- Une sélection de publications [www.inrs.fr/dechets-collecte](http://www.inrs.fr/dechets-collecte)
- Un accompagnement et des aides [www.ameli.fr/dechets](http://www.ameli.fr/dechets)

Retrouvez toutes ces solutions sur les sites [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et [inrs.fr](http://www.inrs.fr)





A été réalisé un film de formation avec module d'évaluation afin d'accompagner les employeurs dans le respect de la réglementation imposant la délivrance d'Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux aériens (A.I.P.R.) pour tous les personnels œuvrant dans les domaines de la collecte et de la manutention de conteneurs par véhicule à grue auxiliaire.

**La commission a participé à des travaux de l'INRS** (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la santé-sécurité au travail), notamment à travers la participation à ses commissions Etudes et Recherches, et Applications. Elle a aussi contribué au groupe de travail de l'INRS dédié à la rédaction d'un Guide « Biodéchets » pour sa partie Collecte et Logistique (depuis le tri à la source jusqu'aux opérations de déconditionnement).

**Avec l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire – Alimentation, Environnement, Travail), la FNADE a participé à une réunion de présentation – restitution de l'étude suite à une auto-saisine : « **Risques sanitaires pour les professionnels de la gestion des déchets en France** » suivie d'échanges sur les priorités envisagées.

**La commission a participé aux travaux de l'Assurance Maladie** sur les risques professionnels via le Comité Technique National (CTN C) :

- **Rédaction et publication** d'une Recommandation Nettoyage Haute Pression en assainissement industriel ;
- Suivi de la révision de la Recommandation « **Utilisation des Rolls et équipements mobiles manuels d'entreposage et de distribution** », ce qui inclut les bacs roulants de déchets à 4 roues.
- **Veille active** relative au projet de Recommandation articulée avec la R.437 sur l'« **Encadrement du monoripage** » en collecte des déchets ménagers et assimilés.

Concernant les normes de conception des véhicules de collecte à mécanisme de compression (dits B.O.M.) : la commission a participé à l'élaboration et à la rédaction des commentaires de la France via l'AFNOR lors du 2<sup>ème</sup> vote formel européen sur les 4 parties de l'EN 1501. Contributions techniques ciblées pour la santé et la sécurité des agents de collecte.  
(Versions EN puis NF EN publiées début 2021)

### AU SEIN DE LA COMMISSION, UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Ce GT a participé à un événement organisé au SMEDAR (Seine-Maritime) dédié à la prévention du risque incendie en particulier dans les centres de tri de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés. La plateforme a été actualisée, de recommandations de prévention à la conception des installations.

Ce GT a mené une concertation et des échanges en amont avec Citeo sur les possibilités de contribution de l'éco-organisme de la filière Emballages ménagers à la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées, susceptibles de réduire la sinistralité et les risques économiques ou organisationnels, pour les collectivités territoriales assurant des opérations de triage des déchets.

### PERSPECTIVES 2021

- **Création d'un groupe de travail SNAD dédié au monoripage**, suite à la décision le 13 octobre 2020 du Comité Technique National C de l'Assurance Maladie-Prévention des risques professionnels (dite de la CNAM), d'engager la rédaction d'une recommandation, complémentaire à la R.437, pour encadrer la pratique du monoripage dans la collecte des déchets ménagers. Objectifs du groupe de travail SNAD « monoripage » :
  - Définir la position du SNAD sur la pratique du monoripage
  - Développer des arguments solides et étayés pour encadrer la pratique du monoripage
  - Avoir des études chiffrées, des référentiels scientifiques et techniques pour consolider la position du SNAD.
- **Groupe de travail SNAD « sécurité industrielle »** :
  - Participation active aux travaux du groupe d'experts AFNOR sur la sécurité incendie dans les centres de tri. L'objectif de ce groupe d'experts est de dégager des solutions pour éviter les incendies dans les centres de tri en rédigeant un document qui puisse fédérer et améliorer la situation.
  - Poursuite des travaux pour adapter la réglementation ICPE relative à la résistance au feu et à l'acceptation de certains matériaux de construction des centres de tri.
- **Publication du Film SNAD « La sécurité en collecte de conteneurs à proximité de réseaux aériens »** (conteneurs d'apport volontaire de surface ou enterrés, manutentionnés par grue auxiliaire).
- **Poursuite des actions de promotion en Santé et Sécurité.**



## III. Les Commissions

46 Commission Affaires Européennes

49 Commission Relations Institutionnelles





**Michaël Mansuy**  
Président



**Juliette Aubert**  
Affaires Européennes



**Vincent de Badereau**  
Chargé de mission

## Commission Affaires Européennes

**La Commission des Affaires Européennes (CAE) est une commission transverse de la FNADE qui travaille sur l'actualité européenne. Elle se réunit pour définir les positions sur les initiatives réglementaires européennes en cours d'élaboration ou sur des sujets d'intérêts stratégiques que la profession souhaite porter au niveau européen. Elle a pour objectif d'élaborer, de coordonner et de porter les positions de la FNADE sur la scène européenne auprès des interlocuteurs européens et nationaux : Commission Européenne, Parlement Européen, négociateurs nationaux au Conseil des Ministres. Elle travaille en lien étroit avec la FEAD, l'association européenne dont la FNADE est membre, présidée par Peter KURTH, président du BDE (association allemande de la gestion des déchets). Elle assure la veille législative et réglementaire européenne.**

Appelée à d'autres fonctions, Isabelle Martin a quitté la présidence de la CAE en septembre 2020 et a été remplacée par Michaël Mansuy. Elle a fait un travail essentiel pour la FNADE au long de ces années passées à la Présidence de la CAE et la fédération la remercie pour son investissement, son enthousiasme et sa ténacité dans les combats menés dans l'intérêt de tous les adhérents.

### LE GREEN DEAL : UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

**La Commission Européenne, présidée par Ursula Von der Leyen, a proposé dès son installation en novembre 2019 un programme de travail très ambitieux sur le climat et l'environnement au travers du Green Deal.**

La crise sanitaire liée à la COVID 19 n'a pas altéré les ambitions de la Commission Européenne qui a déroulé son programme et engagé de très nombreuses feuilles de route, initiatives et stratégies ouvrant les consultations publiques sur ces thématiques lors de l'année 2020. La FNADE, en collaboration avec la Commission des Affaires Européennes (CAE) et sa représentation à Bruxelles, a systématiquement participé à celles-ci et procuré à la Commission sa position et son avis d'expert sur les moyens à mettre en œuvre sur les sujets en relation avec les activités de ses membres.

Les membres de la CAE ont donc été particulièrement sollicités et actifs tout au long de l'année 2020.

La crise sanitaire n'a pas facilité le travail mais l'implication de chacun et les moyens de communication digitaux ont permis, malgré tout, de répondre aux objectifs et de faire partager les positions de la FNADE à la Commission Européenne, aux membres du Parlement Européen et à l'administration française en charge des relations avec le Conseil de l'Europe.

### LES NOUVEAUX OBJECTIFS CLIMAT DE L'EUROPE

**La Commission Européenne a affiché une ambition climat très forte : la réduction des GES de 55% d'ici à 2030 et la neutralité climat pour 2050.**

Cet objectif, dont la FNADE a accueilli favorablement l'initiative, vise à réduire les émissions des secteurs à énergie intensive et parallèlement l'utilisation de matières premières vierges, dont l'empreinte carbone est très significative, au profit de matières recyclées.



Les principaux secteurs visés sont ceux qui offrent un grand potentiel d'amélioration et qui pèsent pour beaucoup dans les émissions actuelles : production énergétique, chimie, transports, construction et logement, batteries, textiles, emballages...

La Commission a donc lancé un grand nombre d'initiatives, dont certaines ont déjà passé le stade de la consultation publique, notamment sur :

1. la révision du système européen d'échange de quotas d'émissions,
2. la décision dite « du partage de l'effort » pour les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas (dont le traitement des déchets),
3. la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique tant dans la production et l'utilisation de l'énergie avec la valorisation de l'énergie fatale que dans le secteur du logement,
4. le développement de la production d'énergie renouvelable.

Une stratégie sur les émissions de méthane a également été initiée en 2020 visant principalement les émissions du secteur agricole, mais pouvant avoir aussi des incidences sur le biogaz issu des déchets. Le risque n'est pas écarté pour le traitement thermique des déchets de rentrer dans un scope élargi de l'Emissions Trading System (ETS). La FNADE, lors des différentes consultations sur le sujet, a rappelé la nécessité, pour plus de cohérence, de conserver l'intégralité du secteur du waste management dans l'ESR (Effort Sharing Regulation).

Mais surtout, la Commission a surpris en annonçant la mise en place d'une « taxe Carbone » aux frontières (Carbon Border Adjustment Mechanism) à horizon 2023. Cet instrument est destiné à rétablir le niveau de compétitivité des entreprises européennes face aux entreprises non européennes et exerçant dans des pays ayant des réglementations moins contraignantes en termes de protection du climat et de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES).

A ce stade, aucun scénario privilégié n'a été communiqué. Cette taxe concernera-t-elle les seuls produits des secteurs soumis à ETS ? Intégrera-t-elle comme l'a suggéré la FNADE une composante relative au contenu en matière recyclée des produits et non seulement relative au contenu énergie ?

### L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE TOUJOURS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

**Le Plan d'Actions Economie Circulaire européen (CEAP) a été présenté en février 2020 et il renforce les objectifs du Green Deal en matière de recyclabilité des produits et donc des déchets.**

Un grand nombre d'initiatives ont été lancées en 2020, visant à favoriser l'Eco-Design, la réparabilité, le recyclage, l'information des consommateurs et à imposer lors de la révision de certaines directives, des contenus minimum recyclés obligatoires (conformément aux demandes de la FNADE), notamment dans le secteur des batteries, des produits de la construction, des emballages et des textiles.

Le CEAP vise en outre à garder la valeur des matières premières en Europe en développant un marché européen des recyclats tout en contribuant à réduire sa dépendance sur des métaux ou matières stratégiques et à relocaliser des productions essentielles pour assurer l'autonomie de l'Europe. Cette initiative, bien que lancée avant la crise sanitaire de la COVID, a démontré toute sa pertinence lors de celle-ci.

La révision du règlement transfrontalier des déchets devrait permettre une plus grande fluidité lors des échanges intra-européens des déchets recyclables.





## L'AMBITION ZÉRO POLLUTION EUROPÉENNE

La Commission Européenne a également lancé, au cours de l'année 2020, sa stratégie visant à réduire la pollution et à offrir à ses concitoyens un environnement Zéro Pollution. Cette stratégie comprend la qualité de l'air, de l'eau et entend également réduire, mais surtout résorber, les pollutions des sols héritées d'un passé industriel.

La mise en place de cette initiative passe par la révision de la directive sur les émissions industrielles (IED) et du registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR) pour lesquels l'inclusion de critères économie circulaire et technique bas carbone semble se préciser, mais également par la mise en place d'une Stratégie sur les Produits Chimiques, avec un objectif affiché de supprimer à terme les substances dangereuses dans les produits, avec le renforcement de la traçabilité pour assurer un recyclage de haute qualité et l'obligation, pour les producteurs, de déclarer ces substances dans une base de données européennes (SCIP database). Dans ce contexte affiché de réduction de la pollution, la Commission a également proposé la révision de la directive sur les boues afin que l'épandage, qui semble rester une option privilégiée en ce qu'il améliore la qualité des terres et correspond au respect de la hiérarchie des déchets, soit mieux encadré et réponde à des critères de qualité.

## LA TAXONOMIE EUROPÉENNE SUR LES RAILS

Le Groupe d'experts sur la Taxonomie a rendu son rapport final en mars 2020. La majorité des activités liées au recyclage et au traitement des déchets figure sur la liste des activités vertes, en ce qu'elles contribuent à favoriser l'économie circulaire ou à prendre en charge des substances dangereuses d'une manière environnementalement responsable.

Il reste toutefois un point non tranché concernant le traitement thermique et la valorisation énergétique des déchets. La FNADE s'est associée aux initiatives de la FEAD et d'autres associations européennes pour demander l'inclusion dans la liste verte de la valorisation énergétique.

Une plateforme technique a été mise en place au cours de l'année 2020 pour accompagner la Commission européenne dans ses choix sur la mise en place de la Taxonomie. Les travaux de cette plateforme se poursuivent sur l'année 2021.

En 2020, la FNADE a largement contribué, en tant que fédération professionnelle positionnée sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion des déchets, à toutes ces consultations en affichant sa volonté d'être une partie de la solution pour une « Europe Zéro Pollution ». Elle a affirmé le souhait de ses adhérents d'être des acteurs incontournables de l'économie circulaire, et de promouvoir un recyclage de haute qualité, tout en assurant le traitement adéquat des substances dangereuses, dans le cadre d'une traçabilité indispensable.

## PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 sera une année dense sur le plan de l'actualité européenne avec le commencement du travail législatif sur un certain nombre d'initiatives lancées en 2020 :

La proposition de règlement sur les batteries qui a été dévoilée à la fin de 2020, l'adoption de l'Ambition Zéro Pollution et de la Stratégie Méthane par le Parlement Européen devraient intervenir d'ici à la fin de l'année, ainsi que l'avancement des travaux sur la taxonomie avec l'adoption prévue des deux actes délégués.

Sont également attendues les propositions législatives de la part de la Commission Européenne sur un grand nombre de sujets : la révision des directives sur les boues, les produits durables et notamment sur l'Eco-design, sur l'ETS, l'ESR et sur le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, sur les emballages, la révision du règlement sur les transferts transfrontaliers de déchets, le règlement POPs (Polluant Organique Persistant).

Devrait également commencer la consultation publique sur les ELV (End of Life Vehicles).

Enfin, la proposition de révision du guide sur la classification des déchets est attendue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre ainsi que le lancement de l'initiative sur la mise en place de critères européens sur la Sortie de Statut de Déchet pour certains flux.



Nora Mezder  
Présidente



Thomas Sauvaget  
Responsable  
Relations Institutionnelles

# Commission Relations Institutionnelles

La Commission Relations Institutionnelles est une instance transverse dédiée aux sujets législatifs, réglementaires, à la fiscalité, ainsi qu'à la commande publique. Elle assure également le suivi des projets et propositions de loi en cours d'examen au Parlement et ayant un impact sur la filière déchets.

Présidence : Jean-Christophe DELALANDE a été remplacé par Nora MEGDER en septembre 2020.



## LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La FNADE a participé à l'élaboration de la loi AGECE jusqu'à sa publication officielle le 10 février 2020.

Dès lors, elle a participé activement à l'ensemble des consultations sur les textes d'application de la loi. Grâce à son expertise sur l'ensemble du secteur des déchets, elle a pu apporter ses différentes contributions afin d'affirmer ses ambitions en matière d'économie circulaire et de développement des filières d'avenir. La FNADE a ainsi participé à de nombreuses discussions en proposant des solutions concrètes sur l'ensemble des textes d'application :

- Textes relatifs au stockage et à l'incinération de déchets non dangereux
- Textes relatifs au retour au sol de matières fertilisantes
- Textes relatifs aux débouchés pour les matières premières de recyclage
- Textes relatifs à la réforme de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Durant cette période d'élaboration des textes d'application, la FNADE assure un lien continu avec ses adhérents pour construire ses propositions et positions, puis avec les pouvoirs publics, les parlementaires et les autres parties prenantes pour porter ses propositions. La commission RI a suivi les réponses à ces consultations coordonnées avec les collèges de la FNADE.





## ÉVOLUTIONS FISCALES SUR LES ACTIVITÉS DU DÉCHETS

### Actions de la FNADE :

#### IMPACT COVID SUR LA FISCALITÉ DÉCHET

La FNADE a alerté les pouvoirs publics sur l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur la fiscalité des déchets. A ce titre elle a dès avril, alerté le ministère et proposé, dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives n°3 2020 de neutraliser la période COVID dans le calcul des rendements énergétiques des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et Unités de Valorisation Énergétique (UVE), afin de sécuriser les taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) réduits. Ces démarches ont conduit la DGPR à prendre un arrêté permettant à l'exploitant de l'installation de stockage ou d'incinération de neutraliser les périodes correspondant à l'état d'urgence sanitaire en 2020 dans le calcul du rendement énergétique (valorisation énergétique du biogaz capté pour les installations de stockage ou efficacité énergétique de l'incinération des déchets).

#### TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

Dans le cadre du projet de loi de finances 2021, la FNADE a également proposé et défendu ses propositions dans le cadre du calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) afin de soutenir le passage de la méthode comptable à la méthode commerciale pour les installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et Dangereux (ISDD) et de prendre en compte ce glissement lorsque la couverture finale du casier est finalisée.

#### TVA 5,5%

Dans le cadre d'une nouvelle disposition de la loi de finances 2019 qui a introduit l'application de la TVA 5,5% à certains services de gestion de déchets, en compensation de la nouvelle trajectoire de la TGAP, et à la loi de finances 2021 qui fixe des règles pour les prestations composites suite à la jurisprudence européenne, (art 44 : lorsqu'une opération comprend des éléments autres qu'accessoires relevant de taux différents, le taux applicable à cette opération est le taux le plus élevé parmi les taux applicables à ces différents éléments), la FNADE a participé et élaboré des propositions dans le cadre du Bulletin Officiel de Finances Publiques (BOFIP).

## SUIVI DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET DES IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA GESTION DES DÉCHETS

### Actions de la FNADE :

- **Note de conjoncture sur l'impact de la crise sanitaire COVID-19 dans les métiers de la gestion des déchets.**
- **Des recommandations relatives à la facturation dans les contrats publics et les contrats privés suite à des modifications de prestations à la demande du producteur de déchets, publics ou privés rendues nécessaires en période de crise sanitaire ont également été travaillées et partagées avec nos adhérents.**
- **Réalisation d'une veille hebdomadaire institutionnelle et réglementaire destinée aux adhérents de la FNADE.**

## PERSPECTIVES 2021

### SUIVI DU PROJET DE LOI PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

La FNADE est très attentive à l'examen du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. A ce titre elle suivra les examens parlementaires et les futurs textes réglementaires suite à l'adoption de la loi. La FNADE propose notamment de valoriser l'incorporation des matières recyclées dans les produits en intégrant les matériaux issus des matières premières renouvelables. Afin d'accompagner cette valorisation, elle propose également que soient inscrits, pour l'information aux consommateurs, les émissions de CO<sub>2</sub> évitées et le taux de matières recyclables incorporées.

### TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI AGECE

L'année 2021 continuera d'être rythmée par l'élaboration de nombreux textes issus de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) : décrets et arrêtés d'application des dispositions de la loi. La FNADE est pleinement engagée pour suivre l'élaboration de l'ensemble de ces textes et pour continuer à porter les propositions de ses adhérents.

### FISCALITÉ

- **La FNADE a contribué aux consultations sur le BOFIP** qui structure la répartition du taux de TVA applicable et continuera de suivre les réflexions engagées sur le sujet en vue du projet de loi de Finances 2022.
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :** suite à la saisine auprès de l'autorité des normes comptables en 2019 pour étudier la sortie des immobilisations relatives aux alvéoles de stockage à l'issue de leur phase d'exploitation, la FNADE reste présente et active pour contribuer aux consultations à venir de l'Autorité des normes comptables.

### ACCOMPAGNER ET EXPLICITER LES ÉVOLUTIONS AUPRÈS DES ADHÉRENTS

- **Note d'impact** sur les évolutions réglementaires et fiscales : loi AGECE, loi de finances, ordonnance et textes d'application.
- **Alertes et recommandations :** contrôle ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement) en centre de tri, contrôles sur les ISDND, développement de l'incorporation de matières premières de recyclage, bilan des consultations de la loi AGECE.
- **Évolutions des conditions économiques** de la gestion des déchets : note de conjoncture.



## IV. Les Activités des Collèges & Syndicats

- 52 La collecte des déchets :**  
Collège Collecte et Services aux collectivités, FAMAD
- 55 Le recyclage des déchets :**  
Collège Valorisation Matière et Recyclage
- 59 La valorisation organique des déchets :**  
Collège Valorisation Organique, SYPREA
- 64 La valorisation énergétique des déchets :**  
Collège Valorisation Énergétique, SNIDE, SVDU et SN2E
- 71 Le stockage des déchets non dangereux :**  
Collège Stockage
- 73 La gestion des déchets dangereux :**  
Collège Déchets Dangereux, SYVED
- 77 La dépollution des sites :** UPDS





**Franck Pilard**  
Président



**Dominique Burgess**  
Chargé de mission



**Valentin Baloche**  
Chargé de mission (Janv. 21)

## Collège collecte & Services aux collectivités

Quatre réunions plénières ont rassemblé les membres du collège en 2020. Les réponses aux consultations des parties prenantes dans le cadre des décrets relatifs à la loi AGECE (harmonisation consignes de tri pour la collecte sélective des déchets ménagers, des ERP (Etablissements recevant du Public) hors foyer, extension du tri 5-flux...) constituent les principales actions menées par le collège durant cette année.

Présidence : Franck PILARD a succédé à Jean-Christophe DELALANDE en septembre 2020.

Parmi les travaux, on retiendra la réalisation d'une note de synthèse destinée à la DGPR (Direction Générale de Prévention des Risques) du Ministère de la Transition Ecologique concernant la restauration rapide, après la mise en consultation d'un décret le 18 août 2020. Il fait suite à la loi AGECE et oblige les ERP qui produisent plus de 1 100 L de déchets par semaine à mettre en place un tri sélectif avec des collectes séparées pour les principaux flux.

Concernant Citeo, l'appel à projets Citeo n°4 « Amélioration de la collecte » a été examiné dans le cadre de la validation du cahier des charges en amont et a été diffusé aux entreprises adhérentes. La FNADE a, en outre, participé à l'étude Citeo – Ademe relative aux ratios et coûts de collecte des papiers ménagers et assimilés (papiers graphiques hors emballages).

Enfin, le collège a participé à l'Etude EY sur la consigne des bouteilles de boisson en plastique. Il s'agissait d'apporter une contribution sur l'aspect collecte.

Les membres du collège sont régulièrement informés des études ou publications métier intéressant l'activité Collecte SPGD (Dossiers ADEME, Citeo...) et notamment concernant les biodéchets alimentaires de cuisine et de table.

Un Cahier d'experts de la FNADE sur « Les données au service de la performance de la collecte des déchets » a été publié. Il rassemble des recommandations et des témoignages de collectivités territoriales présentant des exemples de développements techniques et organisationnels liés aux données, ainsi que leurs résultats très positifs.



### GRUPE PROJET CSF « TERRITOIRES DÉCHET CONNECTÉS »

La FNADE a participé à l'organisation du colloque du 6 février 2020 sur les technologies numériques et robotiques pour la gestion des déchets. Cet événement a réuni un public important avec des parties prenantes actives sur ces activités essentielles pour une gestion performante des déchets, suite à l'appel à projets Territoires Déchet Connectés. La sélection des lauréats a eu lieu en tout début d'année : 26 projets ont été reçus et 11 ont été retenus pour être « labellisés CSF ». Ces projets sont ainsi recommandés auprès des organismes ou guichets publics ou privés appropriés : ADEME, BPI, Citeo, régions, afin de faciliter leur financement.

Le collège a aussi collaboré activement à la préparation de la réunion d'échanges prévue entre les 11 lauréats, candidats, et parties prenantes aux soutiens, et les membres du comité de pilotage. Cette réunion a été annulée pour raisons sanitaires liées à la COVID-19 et sera reprogrammée en 2021.

### PERSPECTIVES 2021

Le changement d'appellation du collège modifiée en « SERVICES À L'USAGER ET NUMÉRIQUE » prend en compte l'impact croissant des outils numériques dans la gestion du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). Son champ d'activités comprend toujours l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre du SPPGD.

Le collège mènera des travaux techniques sur le tri à la source des biodéchets. Dans ce cadre, il publiera un guide de recommandations techniques sur les biodéchets, un outil méthodologique à destination des collectivités territoriales, avec des contributions sur l'ensemble du processus (fabricants de supports de pré-collecte, entreprises de collecte et de traitement des DMA – Déchets Ménagers et Assimilés).

Le collège engagera une démarche auprès du Ministère de l'économie au sujet de la tarification incitative. L'objectif est de faciliter son déploiement sur l'ensemble du territoire national. Ces échanges pourraient aboutir au partage des bases de données existantes ou à la création de fichiers spécifiques pour alléger la part administrative.

Une analyse de la FNADE concernant les formules et les indices de révision des prix des marchés publics de pré-collecte et de collecte, qui doivent refléter la structure

des coûts réels et le poids des différentes charges en fonction du type de marché, sera menée en partenariat avec le SNEFID. Ces travaux font suite à une diminution des indices de révision de prix utilisés dans les marchés publics, décorrélée de l'augmentation des coûts, constatée sur le premier semestre 2020.

Projet « Territoires déchet connectés » du CSF  
Les travaux seront poursuivis avec un état des lieux spécifique pour chaque lauréat, et une réunion d'information collective afin de permettre aux lauréats de partager leur avis sur leur projet.

#### Autres travaux

- Le collège poursuivra sa participation aux différentes études sur la consigne pour réemploi et/ou recyclage et répondra aux consultations des parties prenantes sur les textes de portée générale (Loi AGECE).
- La loi de finances 2021 modifie l'application de la TVA à 5,5% pour certaines activités de gestion des déchets dans le cadre SPPGD notamment pour les prestations composites. Les membres du collège ont activement participé à l'élaboration des modalités d'application de la TVA « super-réduite ».
- Suite à la proposition émise par la consultation citoyenne pour le climat, participation au GT sur le financement du service public de gestion des déchets, initié par la DGPR.





Charles Hawassian  
Président



Dominique Burgess  
Chargé de mission



Valentin Baloché  
Chargé de mission (Janv. 21)

# FAMAD

Syndicat des Fabricants de Matériels pour la gestion des Déchets

Présidence de la FAMAD : Stéphane CHARVET jusqu'en juin 2020, Charles HAWASSIAN depuis juillet 2020. Trois réunions plénières ont réuni les membres du syndicat en 2020.

## ACTIONS MAJEURES MENÉES EN 2020

- **La diffusion aux adhérents des études ou publications métier** intéressant la partie Collecte SPGD (Dossiers ADEME, Citeo, ...) notamment la partie relative aux biodéchets de cuisine et de table.
- **La validation du cahier des charges** en amont et la diffusion aux adhérents de l'appel à projets Citeo n°4 « **Amélioration de la collecte** ».
- **Le syndicat réalise une veille active** sur les textes réglementaires relatifs aux véhicules notamment au statut VASP (véhicule automobile spécialisé) tels que les bennes à ordures ménagères (BOM), les balayeuses-aspiratrices, les combinés hydrocureurs, ...
- **Un travail sur les normes de conception des matériels et équipements pour les déchets** : la FAMAD a participé aux travaux de la commission de normalisation AFNOR H96B, et notamment de son sous-groupe d'experts H96H dédié aux conteneurs avec de nouveaux travaux relatifs aux coloris de repérage des flux à trier, et à l'implantation sécurisée et à la maintenance des points d'apport volontaire (PAV).
- **Une démarche auprès des donneurs d'ordre** sur les pénalités abusives dans les marchés a été initiée par le syndicat.
- **La FAMAD a publié une note technique « APPORT VOLONTAIRE OU COLLECTE DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS MÉNAGERS : LA CONTRIBUTION DES FABRICANTS » - Repères techniques et recommandations, panorama des systèmes de collecte, de leurs véhicules et des conteneurs correspondants, avec avantages et points de vigilance pour ces dispositifs de services aux usagers alternatifs au « porte à porte ».**

## PERSPECTIVES 2021

De nombreux travaux seront engagés. Il est notamment prévu de publier un magazine d'actualité (FAMAG) ainsi qu'un document juridique sur les délais de paiement.

Une mise à jour du guide de vérification à la réception des Benches de Collecte des Déchets sera effectuée. Cette publication doit permettre de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires et notamment celles issues de la révision de la norme EN 1501 sur les véhicules de collecte. Le syndicat poursuivra la veille réglementaire relative aux véhicules spécifiques tels que ceux qui sont utilisés pour la collecte des déchets ménagers et pour le nettoyage (balayeuses aspiratrices).

Les membres du syndicat poursuivront leur participation aux travaux de normalisation de la commission AFNOR H96B. Des normes relatives à l'harmonisation des coloris des conteneurs et à l'implantation sécurisée et à la maintenance des points d'apport volontaire (PAV) devraient être publiées. D'autres normes pourraient également voir le jour.



Nicolas Bequaert  
Président



Françoise Weber  
Présidente  
Commission REP, GT REP



Clotilde Verzon  
Responsable  
Collège Recyclage



Clément Bernard  
Chargé de mission  
Recyclage (Janv. 21)



Jennifer Cosmao  
Chargée de mission REP  
(Janv. 21)

## Collège Valorisation Matière et Recyclage

Le Collège Valorisation Matière et Recyclage (VMR) est une instance de la FNADE dédiée au tri et au recyclage des déchets, aux filières REP et aux déchets du bâtiment. L'année 2020 a été principalement marquée par un grand nombre de travaux issus de la loi AGEC. En cohérence avec les travaux précédents, cette loi adoptée en février 2020 a nécessité la mobilisation de tous les GT pour vérifier et influencer les conditions d'applications (décrets et arrêtés) sur nos activités. Présidence : Nicolas BEQUAERT a remplacé Sébastien FLICHY en septembre 2020.



Parallèlement, les activités du collège VMR n'ont pas échappé aux conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ; les activités de tri et de recyclage ont dû faire face à des bouleversements sur leurs activités. La protection des salariés et la continuité du service essentiel de la gestion des déchets ont été au centre de nos préoccupations de cette année 2020.

## GT TRI

Lors de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe de travail dédié au TRI a été particulièrement sollicité pour mettre en place et communiquer sur les mesures de continuité de l'activité essentielle de gestion des déchets. La profession a dû s'adapter aux diverses mesures à mettre en place au sein des centres de tri (respect des gestes barrières et de la sécurité de nos personnels) dans l'objectif d'assurer la continuité du tri des déchets, défini par l'Etat comme une activité essentielle.



Des échanges et rencontres hebdomadaires ont eu lieu avec les ministères de l'Environnement et des Finances pour prévenir toute rupture des activités de tri et de production de matières premières de recyclage. Le GT TRI et le collège Valorisation matière et recyclage ont été les points d'entrée des pouvoirs publics et des éco-organismes pour adapter et sécuriser nos activités face à cette situation exceptionnelle.





### Cette année fut particulièrement impactée par l'insécurité d'écoulement des matières premières issues du recyclage.

Le GT s'est vu contraint d'alerter à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur des crises de débouchés sans précédent des matières recyclées, parfois amplifiées par la situation sanitaire liée à la COVID-19 :

- **Fin 2019, les stocks de papiers/cartons recyclés (PCR)** se sont accumulés dangereusement en centre de tri. Après plusieurs réunions de crise entre les éco-organismes, les différents services du ministère de la transition écologique et les experts de la FNADE, les acteurs de la filière n'ont pas réussi à trouver de solutions pérennes à la matière fibreuse recyclée. De manière surprenante, c'est la crise liée à la COVID-19 qui a permis d'inverser la tendance (demande accrue en fibreux pour les emballages) permettant aux centres de tri de résorber les stocks antérieurs à la crise sanitaire.
- **A l'inverse, pour la filière des plastiques recyclés**, la crise de la COVID-19 n'a fait qu'accroître les difficultés d'écoulement de certaines résines. La fermeture de la plupart des industries incorporatrices de plastique recyclé (bâtiment, aéronautique...) alliée à la baisse drastique du prix du baril de pétrole a durablement freiné les marchés et donc l'écoulement des MPR (Matières Premières de Recyclage) plastiques.
- **En 2020, la filière du bois recyclé**, s'est trouvée elle aussi en situation de crise de débouchés. Les causes structurelles de cette crise de débouchés ont été accentuées par la fermeture d'une usine papetière sur le site de Chapelle Darblay (qui consommait 180 000 t/an de bois) et la crise sanitaire.

Le GT TRI de la FNADE a poursuivi, durant l'année 2020, ses missions visant à développer les conditions optimales au développement de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques (ECT) dans le cadre de la REP déchets d'emballages ménagers. La FNADE a participé et suivi différentes études sur l'extension des consignes de tri comme l'étude sur « la consigne pour recyclage et réemploi des bouteilles de boisson » ou encore l'étude « sur la collecte des bouteilles plastiques de boisson ». Parallèlement à ce suivi opérationnel, le GT CDT s'est investi dans d'autres travaux fondamentaux de réflexion pour le développement de nos métiers (participation active au comité stratégique de filière (CSF) Transformation et valorisation des déchets, obligation d'incorporation de matière première recyclée...).



### PERSPECTIVES 2021

**Les différents travaux fondateurs effectués au cours de l'année 2020 ont mis en exergue la place prépondérante du recyclage et des filières « matière ».**

Pour répondre à cet enjeu majeur, la FNADE a intégré une vision Matière encore plus importante qui s'est concrétisée par une nouvelle organisation permettant de travailler autrement les expertises.

Elle a créé début 2021 un collège spécifique dédié au recyclage, une instance transverse, qui s'appuie sur trois GT spécifiques matières (plastiques, papiers-cartons et bois) et un GT dédiée à l'activité tri (tri de collecte sélective et déchets industriels).

### GT REP

**Les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sont au cœur de la loi AGEC et vont avoir des impacts forts sur les activités de nos adhérents. Outre la révision de la gouvernance et le nombre, les enjeux sont principalement liés à la création de nouveaux modèles de REP pour les futures filières.**

L'année 2020 a été marquée par une succession de consultations concernant les décrets et arrêtés relatifs à la réforme du cadre juridique des REP. Ce cadre juridique est fondamental pour assurer des relations équilibrées entre les différents acteurs des REP. Pour exemple sur les différents textes sur lesquels la FNADE a été consultée et a apporté son expertise :

- Décret relatif à l'expérimentation d'un dispositif de médiation en cas de différend au sein des filières de responsabilité élargie des producteurs.  
>> Parution au JO le 15 septembre 2020
- Décret portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs (NB : 6 projets de texte ont été consolidés en un seul).  
>> Parution le 29 novembre 2020
- Décret relatif au cadre de responsabilité élargie des producteurs, mesures sectorielles (de manière générale ce texte « toilette » les principaux textes pour intégrer la Refonte du cadre REP)  
>> Parution le 29 décembre 2020



Concernant les « **Nouvelles REP (ménagères)** » (jouets, articles de bricolage et jardin, articles de sports et loisirs, tabacs...), la FNADE s'attache à suivre les travaux de préfiguration des filières avec pour objectif l'efficacité et le pragmatisme (symbiose avec d'autres filières déjà en place, réflexion matériaux à développer, surveillance de la qualité des déchets pour conserver une qualité des flux compatible avec la réincorporation).

Concernant les « **Nouvelles REP (des déchets professionnels)** », un groupe de réflexion a été créé pour élaborer les axes stratégiques pour les métiers de la FNADE concernant la future REP DEIC (Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux) et la future REP « Bâtiment » (dite PMCB : Produits et matériaux de la Construction et du Bâtiment). Ce groupe de réflexion vise à proposer des schémas pertinents dans le cadre de la gestion aval (gestion opérationnelle et contractuelle de la gestion des déchets) afin de soumettre de nouvelles alternatives à une « REP classique », adaptées aux déchets professionnels.

### PERSPECTIVES 2021

**Face à la multiplicité des filières REP, à l'importance des enjeux et à la technicité de ces sujets, il apparaît fondamental pour la FNADE de développer encore son expertise et le réseau de connaissances.**

Début 2021, la FNADE a mis en place une Commission REP, présidée par Françoise Weber, spécifique et indépendante, dédiée uniquement à ce sujet. Située au carrefour des différents métiers des adhérents, elle sera nourrie aussi par les activités de collecte, recyclage, et valorisation.

De plus, des GT transverses, regroupant les adhérents du Collège Service à l'utilisateur et numérique, et les adhérents du Collège Recyclage, sont mis en place pour la filière emballage et papiers graphiques et plus ponctuellement pour les filières en phase de ré-agrément (D3E en 2021).



### Interview

Questions à

## NICOLAS BEQUAERT

Président du Collège Recyclage

### Quels sont les enjeux de ce collège ?

**NB :** Le recyclage est une activité en constante évolution, technologique, réglementaire, économique et la loi AGEC a exprimé une réelle ambition pour son développement. **Les enjeux sont donc importants et multiples, à commencer par le plan de relance avec le fléchage des dispositifs et des appels à projets, mais aussi les décrets de la loi AGEC attendus pour 2021.**

L'extension des consignes de tri constitue aussi un élément majeur dans les évolutions structurantes qui impactent l'outil industriel. Nous sommes aujourd'hui en phase de déploiement avec des volumes qui augmentent en entrée de centres de tri, et la création de nouveaux flux.

Les entreprises adhérentes de la FNADE, qui ont une longue et riche expérience dans les métiers du recyclage, ont un rôle important à jouer auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des parties prenantes. Elles représentent une part significative des volumes triés et valorisés en France. Elles rassemblent des expertises technologiques, des savoir-faire, des visions de la filière qu'il est indispensable de prendre en compte si on souhaite atteindre les objectifs de réduction du stockage, et aussi de décarbonation de l'industrie.

### Au regard de ces enjeux, pouvez-vous définir les missions du collège ?

**NB :** L'organisation des groupes de travail par matières (plastiques, bois, papiers-cartons) va permettre de répondre à des objectifs spécifiques, et ainsi de travailler plus en profondeur des problématiques propres à chacune de ces matières. Mais nous ne nous priverons pas de mener des travaux transverses au sein du GT Tri et des trois GT matières. **Je tiens à souligner d'ailleurs que le GT Tri élargit son périmètre aux DNDAE (Déchets Non Dangereux issus d'Activités Economiques), en complément du tri des CS (Collecte Sélective).** Le sujet de la réincorporation couvrira aussi bien l'éco-conception que les taux obligatoires de réincorporation. 🌟





## GT BÂTIMENT

La loi AGECE ayant imposé aux acteurs le système de la REP à la filière Bâtiment, la FNADE et les partenaires institutionnels ont continué de travailler ensemble afin de proposer des modèles pertinents et compatibles avec les exigences de la REP et des chantiers en fonction de leur typologie.

Les adhérents de la FNADE ont été moteurs pour regrouper et consolider les informations pratiques de notre secteur afin de proposer une vision prospective de l'aval de la filière PMCB (Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment), en se basant sur les objectifs initiaux développés avec les 14 instances professionnelles du Bâtiment, initiée en 2019 (maîtres d'ouvrages, fabricants de matériaux, entreprises de travaux, entreprises de traitement des déchets) :

- une meilleure traçabilité des déchets ;
- un maillage territorial des points de collecte plus efficient ;
- le développement des filières de recyclage et de valorisation ;
- la réduction des dépôts sauvages.

Les adhérents de la FNADE ont travaillé sur une organisation aval de la REP (= gestion des déchets) mixte permettant de scinder les schémas entre deux typologies de chantier à différencier : l'enlèvement des déchets sur chantier et l'apport sur les points de regroupement (déchetterie).

Il a été nécessaire de travailler sur un schéma compatible avec les préconisations de la loi AGECE (reprise sans frais des flux triés) en préconisant l'incitation au tri de façon graduelle et proportionnée. La proposition concernant la filière aval de cette REP a été pensée pour atteindre des niveaux de performance importants en focalisant les efforts sur les points d'amélioration perceptibles.

Cette proposition a ensuite été faite à nos partenaires institutionnels gestionnaires de déchets, qui ont accepté de travailler en collaboration sur cette base afin de porter une position commune FNADE, FEDEREC, SNEFID et SEDDR. Cette vision partagée a été transmise à l'ADEME et aux pouvoirs publics pour éclairer les travaux de préfiguration en cours sur cette REP.



### PERSPECTIVES 2021

L'étude de préfiguration de l'ADEME sur la REP PMCB doit permettre aux pouvoirs publics et aux acteurs de mieux appréhender les objectifs et les enjeux.

**La FNADE travaillera en 2021 pour que les propositions faites collégialement puissent être reprises dans les études mais également dans le cahier des charges de la filière qui devrait être élaboré cette année (2021).**

Les adhérents de la FNADE seront vigilants et actifs pour que le cahier des charges de la filière soit cohérent avec les enjeux des acteurs de la gestion des déchets.

**Quatre nouvelles consultations sur les projets d'arrêtés et sur les hypothèses proposées à l'issue de l'étude de préfiguration sur la REP PMCB sont attendues en mai 2021. La mise en œuvre opérationnelle et progressive aura lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une montée en puissance sur six ans, durée de l'agrément.**



Olivier Seignarbieux  
Président



Clotilde Pinet  
Responsable Valorisation Organique

## Collège Valorisation Organique

Le Collège Valorisation Organique couvre désormais l'ensemble de la chaîne de valeur de la valorisation organique des déchets en ajoutant à son périmètre l'expertise sur la collecte des biodéchets (collecte, tri / déconditionnement, compostage, méthanisation, retour au sol des composts et matières organiques). Il prend en compte la complémentarité des solutions de valorisation des déchets organiques (déchets ménagers, biodéchets des ménages et des entreprises, déchets verts, boues). Il réunit les adhérents (exploitants, constructeurs, bureaux d'études, fabricants de matériels) de la FNADE intéressés par ces sujets. Olivier SEIGNARBIEUX a remplacé Anne-Valérie GOULARD à la présidence en septembre 2020.

### SUIVI DES TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI AGECE

En 2020, le suivi des textes d'application de la loi AGECE (Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) est un des principaux enjeux du Collège à la fois concerné par :

- L'élaboration d'un socle commun des matières fertilisantes qui précisera les conditions de valorisation agronomique de ces matières en fonction de leur statut, de leur innocuité et de leur intérêt agronomique. Ces travaux ont démarré fin 2018 avec le groupe de travail « Pacte de Confiance » animé par Alain Marois et une première version de texte (incomplet) a été soumise en fin d'année 2020 à l'ensemble des parties prenantes qui ont demandé à l'administration qu'un avis de l'ANSES ainsi qu'une étude d'impact soient réalisés. La FNADE et le SYPREA estiment qu'un tel texte est essentiel, mais celui-ci, de par sa complexité, ne doit pas être rédigé dans l'urgence et doit prendre en compte les réalités techniques et économiques pour que puisse perdurer la filière de valorisation agronomique dans son ensemble, quitte à ce que des délais échelonnés d'application soient prévus. Au vu de l'importance d'un tel texte, le calendrier initial prévoyant une publication pour fin juin 2021 a été révisé : l'administration a décidé de découper ce décret en 3 volets dont la publication serait répartie entre fin 2021 (innocuité) et 2022 (intérêt agronomique et traçabilité).



- Le déploiement du tri à la source des biodéchets, qui doit prendre effet au plus tard le 31 décembre 2023.
- Le suivi en matière de réglementation à venir sur les plastiques dits « biosourcés », « compostables » ou « biodégradables ». Le collège Valorisation Organique a été à l'initiative d'une note inter-collèges de la FNADE sur l'impact de ces matériaux dans les différentes filières de traitement de déchets de façon à contribuer au débat initié par l'article 84 de la loi AGECE qui demande au gouvernement une note d'impact sur celles-ci.

**« La filière de la valorisation organique est très inquiète de voir ces matériaux orientés vers le compostage et la méthanisation et tient à apporter son expertise technique en vue de la rédaction de textes réglementaires »**

précise Olivier Seignarbieux





## IMPLICATION DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

Le collège et le SYPREA sont investis dans plusieurs groupes de travail dont ceux de :

- **L'ADEME** : qui a lancé en 2020 une étude de 2 ans sur la quantification et la caractérisation des microplastiques dans les matières fertilisantes en parallèle d'une étude sur des sols dont on connaît l'historique.

Selon le Président du collège :

*« Les adhérents sont attachés à la recherche dans ce domaine qui devient aujourd'hui un sujet sanitaire d'envergure et dont il est nécessaire d'en apprendre le plus possible. En faisant partie du COPIL de cette étude, le Collège Valorisation Organique et le SYPREA s'engagent à participer le plus activement possible dans la transmission de sites à analyser. »*

- **L'INRS** : qui prévoit l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour prévenir les risques chimiques, microbiologiques et autres risques pour les sites de compostage et de méthanisation (phase de construction et d'exploitation).

Olivier Seignarbieux souligne que :

*« Ces travaux seront étalés jusqu'en 2022 et s'annoncent riches et complexes, notamment au regard de la diversité des typologies de sites de traitement. Ce guide permettra aux futurs constructeurs ou aux exploitants de mieux appréhender les risques propres aux installations de compostage ou de méthanisation et les risques généraux propres à tout site de traitement et de valorisation des déchets. »*



## PILOTAGE DU GT DÉCHETS, CSF NOUVEAUX SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES - EXTERNALITÉS POSITIVES EN MÉTHANISATION

La FNADE pilote depuis janvier 2020 l'un des quatre GT du CSF Nouveaux systèmes énergétiques / externalités positives en méthanisation : le GT Déchets (les 3 autres portent sur l'eau, les GES et la résilience). Ce GT regroupe des acteurs de la gestion des déchets organiques, les collectivités, la filière agricole et les gaziers.

Les GT Déchets et Résilience ont démarré 1 an après les deux premiers et ont pris du retard suite aux actualités COVID qui ont pas mal impacté la filière et mobilisé tous les acteurs.

Les travaux du GT Déchet devraient se terminer d'ici la mi-2021.

L'état des lieux de la filière valorisation organique (gisements, flux, réglementation technique, sanitaire et économique) effectué par le GT servira pour les travaux du GT Biodéchets du CSF transformation et valorisation des déchets co-animé par la FNADE et le SNEFID et qui démarrera mi-2021.



## SUIVI ET CONTRIBUTION AUX CONSULTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

**Au niveau européen, le Collège Valorisation Organique ainsi que le SYPREA travaille en étroite collaboration avec la FNADE Bruxelles sur les textes mis en consultation par la Commission Européenne.**

Ils ont ainsi répondu à la consultation portant sur la révision de la Directive Boues (86/278/EEC) et sur la révision des exigences essentielles des emballages (questions portant sur les emballages dits compostables ou biodégradables).

Le SYPREA participe également activement au GT boues d'ECN (European Compost Network) et aux travaux d'EFAR (Fédération Européenne du Recyclage en Agriculture).

## PRISE DE PAROLE

La FNADE et le SYPREA se sont exprimés à plusieurs reprises en 2020 lors de Webinaires sur les sujets des biodéchets (2 fois pour l'ASTEE, Région Ile-de-France), des boues et de l'actualité réglementaire relative à la valorisation organique (3 fois pour le RISPO).

## PERSPECTIVES 2021

**Défendre la filière biodéchets en tant que :**

- Pilote du GT Déchet du CSF Nouveaux systèmes énergétiques – Evaluation et monétisation des externalités positives de la méthanisation (finalisation des travaux pour l'été 2021).
- Co-pilote (avec le SNEFID) du GT Biodéchets du CSF transformation et valorisation des déchets (démarrage des travaux au printemps 2021) : étude du modèle économique de la filière biodéchets (collecte, traitement, retour au sol).

**Garantir une transposition juste en Arrêtés et Décrets de la Loi AGECE :**

- Décret socle commun d'innocuité et d'intérêt agronomique des matières fertilisantes,
- Décrets et arrêtés relatifs aux critères de suivi du tri à la source des biodéchets,
- Emballages pouvant être collectés et traités avec des biodéchets,
- Nouvelle réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les installations de déconditionnement des biodéchets.

**Poursuivre l'implication de la FNADE et du SYPREA dans les consultations au niveau français et européen des projets de textes réglementaires :**

- Europe : Directive boues, Directive sur les emballages, Plan biodiversité, Pollution de l'eau, ...
- France : Plan de relance, loi Climat et résilience, Réglementation pour les installations ICPE de compostage, de méthanisation et pour les effluents issus d'ICPE, ...

**Poursuivre la communication positive sur les boues.**







François Doussin  
Président



Clotilde Pinet  
Responsable Valorisation Organique



François DOUSSIN a remplacé Paul-Antoine SEBBE à la présidence du SYPREA en décembre 2020.

### ÉLECTION DU BUREAU, CHANGEMENT DES STATUTS, CHANGEMENT DE SIGNIFICATION DU LOGO

Le bureau du SYPREA a été élu en Assemblée Générale le 11 décembre 2020 pour un mandat de 3 ans.

Il est composé de la façon suivante :

**Président :** SUEZ (François DOUSSIN)

**Vice-président :** SEDE (Paul-Antoine SEBBE)

**Secrétaire :** VALTERRA (Jean-Luc JOSIAUD)

**Trésorier :** SAUR (Hervé LEFEBVRE)

**Suppléant :** LA COMPOSTIERE DE L'AUBE (Fabienne HERARD)

Cette Assemblée Générale a également :

- Acté l'actualisation des statuts et du règlement intérieur du SYPREA.
- Validé la nouvelle signification de l'acronyme SYPREA pour gagner en clarté : le SYPREA n'est plus « *Syndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture* » mais « *Syndicat des Professionnels du Recyclage par valorisation Agronomique* ».



Les adhérents du SYPREA sont les personnes morales assurant une ou plusieurs activités suivantes de recyclage des sous-produits (organique ou minéral) agricoles, urbains, ménagers et industriels pour leur utilisation agricole, forestière ou paysagère par reconstitution d'un sol :

- L'épandage desdits sous-produits avec ou sans traitement et étant à même d'assurer dans ce contexte les études préalables (dites de plan d'épandage) et les bilans agronomiques.
- Les différents traitements (compostage, méthanisation, séchage, chaulage, ...) des dits sous-produits par retour au sol en vue d'une fertilisation organique ou minérale.
- Des études techniques et/ou des prestations de conseil dans le domaine du retour au sol des dits sous-produits.

### ADHESION DE NOUVEAUX ADHERENTS

L'année 2020 a été marquée par l'adhésion de 5 nouveaux adhérents. **Le SYPREA compte désormais 11 adhérents :** ABCDE • ALLIANCE ENVIRONNEMENT • BIOTVAL • LA COMPOSTIERE DE L'AUBE • LELEDY COMPOST • PAPREC AGRO • SAUR • SEDE • SUEZ ORGANIQUE • SOTRECO • VALTERRA •

### LES ACTIONS DU SYPREA POUR SECURISER LA GESTION DES BOUES EN PERIODE DE COVID-19

Le contexte COVID a conduit dès mars 2021 à des travaux entre les parties prenantes afin d'adapter la filière au contexte COVID et d'en prévenir d'éventuels risques. La filière boue a été très impactée et les adhérents du SYPREA se sont fortement mobilisés afin d'apporter leur expertise dans les décisions prises par le gouvernement et les avis remis à raison de :

- 1 réunion mensuelle au GT Boues du MTES/DEB
- 1 réunion mensuelle au GT Boues DGPR/ANSES
- Consulté pour les avis ANSES, Circulaire/instruction/arrêté et FAQ
- Emissions de notes et positions
- Travaux sur la poursuite & la reprise d'activité
- Relais par la FNADE des enjeux déchets verts dans la réunion journalière des collectivités, professionnels du recyclage et les ministères

Tous ces travaux nous ont mobilisés à hauteur d'1 à 3 réunions hebdomadaires SYPREA entre mars et septembre 2020.



De ces travaux sont sortis de nombreux textes :

#### • 3 saisines de l'ANSES :

- N° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à l'épandage de boues d'épuration urbaines durant l'épidémie de COVID-19
- N° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à l'épandage de boues d'épuration industrielles durant l'épidémie de COVID-19
- N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de boues compostées conformes à la norme NF U44-095 durant l'épidémie de COVID-19

#### • 2 Circulaires ministérielles :

- Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020, relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19
- Instruction du 23 avril 2020, relative à la gestion des boues de STEP industrielles contenant des eaux-vannes

#### • 1 Arrêté Ministériel :

- Arrêté du 30 avril 2020 (publié au JO le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de COVID-19. Ainsi, seules les boues reconnues comme étant hygiénisées peuvent faire l'objet d'une valorisation agronomique. Celui-ci fait l'objet en mars 2021 d'une consultation en vue de sa modification au regard des nouvelles connaissances sur la COVID-19, sa présence supposée dans les boues et notre capacité à en détecter la charge virale et les techniques de traitement qui permettent de garantir l'absence de risque de contamination si elle existe.





Dorothee Lenès  
Présidente



Insiya Rozej  
Chargée de mission



Bérengère Forcet  
Secrétaire Générale SVDU,  
détachée FEDENE (Janv. 21)

## Collège Valorisation Energétique

Le Collège Valorisation Energétique est une instance dédiée au traitement thermique des déchets, un lieu d'échanges et d'informations qui rassemble les adhérents de la FNADE (exploitants, constructeurs, bureaux d'études, fabricants de matériel) intéressés par ces questions. Président : Dorothee LENES a remplacé Hubert DE CHEFDEBIEN le 24 septembre 2020.

### ENJEUX

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, le collège valorisation énergétique, qui coordonne les actions techniques communes avec le SVDU, le SNIDE et le SN2E (syndicats adhérents de la FNADE), a poursuivi ses travaux en vue de promouvoir la filière et a été force de proposition auprès du Ministère pour que l'activité des UVE soit reconnue comme essentielle et puisse se poursuivre tout en bénéficiant de mesures d'assouplissement compte-tenu du contexte sanitaire.



### ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

#### COVID-19 : ASSURER LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS ADHÉRENTS

Une note FNADE a été envoyée à la DGPR en mars 2020, immédiatement après l'annonce de l'instauration du confinement, pour que les UVE puissent continuer à fonctionner et que leur activité soit reconnue comme essentielle.

Des courriers FNADE ont été envoyés le 26 avril 2020 et le 3 juin, pour alerter les douanes/DGPR/DGFIP sur les conséquences de la période d'urgence sanitaire pour les exploitants d'usines d'incinération face à l'application de la TGAP et des prescriptions administratives, avec les demandes suivantes :

- Avoir une dérogation à l'arrêté préfectoral permettant aux installations d'incinération de réceptionner, de façon ponctuelle, des déchets recyclables/valorisables suite à la fermeture temporaire des centres de collecte et de tri >> Réponse favorable de la DGPR.
- Demande pour que les incinérateurs puissent continuer à bénéficier pour l'année 2020 du tarif réduit TGAP lié à la performance énergétique de l'installation (concernant les installations réalisant une valorisation énergétique dont le rendement est supérieur ou égal à 0,65) >> Prise en compte de notre demande dans l'arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2017 pris pour l'application des articles

266 sexes et 266 nonies du code des douanes. Il s'agissait d'avoir la possibilité, au sein de la période juridique protégée d'urgence sanitaire (du 12 mars au 23 juin 2020 et du 17 octobre 2020 à la fin de l'état d'urgence), de neutraliser des périodes qui ont eu un impact sur la performance énergétique de l'usine d'incinération.

- L'arrêté du 3 décembre 2020 prévoit que l'exploitant de l'installation de traitement thermique de déchets non dangereux peut neutraliser, en tout ou partie, dans la formule de calcul du rendement énergétique, la période comprise entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus et entre le 17 octobre 2020 et la fin de l'état d'urgence.
- Demande d'une exemption de TGAP sur les mâchefers valorisables envoyés en ISDND. En effet, suite à l'arrêt des chantiers de voirie, perte de débouchés pour les mâchefers valorisables occasionnant leur accumulation dans les installations d'entreposage, et, en cas de saturation de celles-ci, mâchefers envoyés en ISDND >> Réponse défavorable des douanes. Les douanes ont par ailleurs confirmé que les mâchefers valorisables utilisés en couverture en ISDND sont exonérés de TGAP.
- Pour les mâchefers valorisables, pouvoir bénéficier d'une dérogation de la part de la DREAL pour augmenter les capacités d'entreposage prévues par AP (arrêté préfectoral) et lorsque l'exploitant n'a pas la possibilité technique de pouvoir entreposer plus, que l'exploitant puisse avoir l'autorisation de mélanger des lots de mâchefers de qualité comparable >> Réponse défavorable des douanes.

### ASSURER UNE VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET FISCALE

#### FRANCE

Le collège a suivi avec attention l'adoption de la loi AGEC et a apporté sa contribution au Ministère sur l'ensemble des dispositions impactant la valorisation énergétique, notamment :

- La justification par le producteur ou le détenteur de déchets du respect des obligations de tri avant élimination de ses déchets dans des installations de stockage ou d'incinération >> article 6 de la loi AGEC.
- L'obligation d'installer un dispositif de contrôle par vidéo du déchargement des déchets non dangereux non inertes dans une installation de stockage ou d'incinération >> article 116 de la loi AGEC.
- La mise en place d'un registre national des déchets (base de données électronique centralisée).

Le collège a également répondu aux consultations sur les projets d'arrêtés impactant les installations d'incinération de déchets non dangereux, notamment :

- Projet d'arrêté pris pour l'application de l'article 266 nonies relatif aux critères de performance d'une opération de tri des déchets non dangereux (tarif H TGAP).



- Projet d'arrêté relatif à la préparation des CSR en vue de leur utilisation dans les installations 2971.
- Projet d'arrêté relatif aux installations de production de chaleur et/ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de CSR dans des installations prévues à cet effet associés ou non à un autre combustible et relevant de la rubrique 2971.

Concernant la transposition des conclusions du BREF incinération en droit français, le collège a été particulièrement impliqué dans le suivi et la mise en œuvre de l'Arrêté Ministériel de Prescriptions Générales (AMPG) :

- Réponses aux consultations sur le projet d'AMPG,
- Échanges et entretiens avec le Ministère tout au long de l'année,
- Participation à la journée de formation et d'information des inspecteurs DREAL sur le BREF Incinération,
- Rédaction de notes techniques et notes de position, guides d'aide à l'application du BREF Incinération.

Le collège a également travaillé avec la Commission des relations institutionnelles de la FNADE sur les problématiques fiscales impactant la filière du traitement thermique des déchets non dangereux.

La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, intègre ainsi les demandes du collège valorisation énergétique relatives au tarif :

- Tarif réduit de TGAP H (traitement de résidus à haut pouvoir calorifique issus d'une opération de tri performante dans une installation à fort rendement énergétique).

#### EUROPE

En relation étroite avec l'antenne de la FNADE à Bruxelles, le collège a poursuivi sa contribution active aux travaux suivants :

- **Directive efficacité énergétique** en vue de maintenir les objectifs concernant la récupération de l'énergie fatale et les réseaux de chaleur et inclure la récupération de la chaleur produite par les UVE.
- **Taxonomie européenne** en vue de rattacher la valorisation énergétique des déchets à une des activités éligibles à la taxonomie (cogénération à partir de bioénergie (biomasse) ou production de chaleur à partir de chaleur fatale).
- **Directive énergie renouvelable** afin de maintenir la définition de la biomasse, considérée comme source d'énergie renouvelable, qui inclut la partie biodégradable des déchets.
- **Directives Emissions Trading System et Effort Sharing Regulation** (EU ETS et ESR) pour maintenir les activités de gestion des déchets dans le système Effort Sharing Regulation et le traitement thermique des déchets pour la période 2021-2030 ou après 2030.





## PILOTER ET PARTICIPER À DES ÉTUDES DÉDIÉES

### Étude « UIOM-C14 » (FNADE, ENVEA, Cabinet Merlin, ADEME)

Cette étude vise à réaliser une campagne de mesure des flux de CO<sub>2</sub> émis en cheminée pour quantifier le CO<sub>2</sub> d'origine fossile et le CO<sub>2</sub> d'origine biogénique afin de déterminer la part d'énergie renouvelable produite par les usines d'incinération françaises sur 10 UIOM et une installation de combustion de CSR. Les résultats de cette étude ont été publiés en novembre 2020.

### Étude sur la mesure en continu du mercure

Cette étude, pilotée par le SVDU (syndicat adhérent de la FNADE), a pour objectif de mesurer en continu les émissions de mercure sur des unités d'incinération et de tester l'efficacité des instruments de mesure et les techniques d'abattement. Débutée en 2017, la publication du rapport final est prévue en 2021.

### Étude sur les mâchefers bruts et maturés

L'étude, pilotée par le SVDU, a pour objectif de définir la méthode adéquate d'analyse des critères de dangerosité des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères. Les réunions du comité stratégique mâchefers se sont poursuivies tout au long de l'année. La FNADE a par ailleurs contribué à l'étude relative à la valorisation des mâchefers de l'Institut National de l'Economie Circulaire.

### Mise à jour du modèle technico-économiques de la filière CSR du GT CSR du CSF « Transformation et valorisation des déchets »

Le groupe de travail CSR du Comité Stratégique de Filière (CSF) a mis à jour l'étude FNADE/SN2E de 2015 sur le modèle économique global de production de CSR et de production d'énergie à partir de CSR, en intégrant l'étape de tri des déchets en vue d'une valorisation matière, les évolutions de la fiscalité écologique (déchets, énergie), la réalité du marché du gaz, ainsi que les dispositifs de subventions et financements.

Cette étude a été réalisée par les professionnels de la gestion des déchets et de l'énergie. Elle vise à identifier les freins au développement de la filière et propose des leviers pour un développement de l'utilisation de la chaleur CSR, mais est également support dans toutes les négociations avec les autorités compétentes. Le SN2E a largement contribué à la mise à jour de cette étude qui a été restituée au GT CSR du CSF en mai 2020.

Des propositions de leviers pouvant permettre le développement de la filière CSR dans un contexte de bas coût des énergies fossiles ont été identifiés dans cette étude pour les chaufferies CSR < 20 MW et les chaufferies ≥ 20 MW :

- Aide à l'investissement
- Éligibilité des projets CSR aux Certificats d'Économie d'Énergie
- Ouvrir la possibilité d'aide aux projets CSR à partir d'ordures ménagères résiduelles
- Allocation de quotas gratuits pour les chaufferies CSR > 20 MW
- Poursuite des appels à projets CSR de l'ADEME
- Avoir fiscal sur les tonnes de CSR consommées en chaufferies CSR
- Fonds de compensation avec indexation de la chaleur CSR sur la chaleur fossile

Certaines de ces propositions ont été reprises par l'administration :

- Éligibilité des centrales CSR aux CEE : Décision du 15 juillet 2020 rendant la filière CSR éligible aux CEE.
- Augmentation des dotations ADEME dans le cadre des appels à projets : Plan de Relance du Gouvernement.
- Aide complémentaire au fonctionnement : dans le cadre du Plan de Relance, le gouvernement français envisage de notifier à la Commission Européenne, une aide complémentaire pour les projets CSR. A ce jour les critères précis de cette aide ne sont pas définis (types de projet éligibles, base de calcul...) et il n'est pas possible de préjuger de la décision de la Commission. Si l'aide est acceptée, les projets éligibles seront revus (en fonction de la date de notification) à la lumière des critères définitifs.



En réflexion, la mise en place d'un soutien additionnel pour les projets industriels dans la durée pour compenser tout ou partie de l'écart coût total entre la chaleur produite à partir de CSR et la chaleur produite à partir de combustibles fossiles.

## RÉDACTION DE SUPPORTS TECHNIQUES ET COMMUNICATION

L'année 2020 aura été marquée par la finalisation de plusieurs documents techniques.

### BREF Incinération : Guide d'aide à l'application du BREF Incinération

A l'occasion de la publication des conclusions MTD du BREF waste incineration au Journal Officiel de l'Union Européenne le 3 décembre 2019, les organisations professionnelles concernées (FNADE, SNIDE, SVDU, CEWEP, ESWET, FEAD) ont diffusé le guide européen d'aide à l'application du BREF Incinération dont l'objectif est d'aider les différents acteurs (exploitants, constructeurs, bureaux d'étude, mais aussi inspecteurs) dans la compréhension et la mise en œuvre des conclusions du BREF Incinération.

### Mise à jour du Guide FNADE/SNIDE/SVDU sur l'application de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 et de l'arrêté du 12 janvier 2021

Ce guide constitue un document de référence sur lequel pourront s'appuyer les exploitants d'UVE ainsi que les fournisseurs de logiciels de traitement des données des analyseurs fumées pour programmer leurs logiciels en vue de respecter les nouvelles exigences du BREF incinération et de la norme NF EN 17255. Le guide a été transmis au MTE pour avis.

## PERSPECTIVES 2021

La filière valorisation énergétique est actuellement confrontée à une combinaison d'enjeux majeurs avec un fort impact potentiel sur son avenir qui exige une vigilance constante assurée par les experts du collège valorisation énergétique.

**A cette fin, le collège poursuivra ses actions/travaux débutés en 2020 avec les priorités suivantes pour l'année 2021 :**

- Soutien au développement de la filière CSR (appels à projets, propositions de soutiens complémentaires, travaux poursuivis dans le cadre du GT CSR du Comité Stratégique de Filière « Transformation et valorisation des déchets »).
- Suivi des évolutions fiscales : loi de finances 2022 et circulaire des douanes.
- Suivi de la mise en œuvre des textes d'application de la loi AGECE.
- Suivi des sujets européens : Green deal européen, taxonomie, Zero Pollution Action Plan et ses conséquences sur le traitement thermique des déchets non dangereux, directives ETS (marché des quotas de CO<sub>2</sub> et ESR (Effort Sharing Regulation)).
- De manière générale, porter la voix de la filière aux niveaux français et européen, en lien avec la Commission des Affaires Européennes (CAE) de la FNADE, sur le rôle des UVE dans la décarbonation et contribuer à la compréhension des impacts CO<sub>2</sub> de la filière.
- Nouvelle organisation du collège : changement de présidence et nouveau fonctionnement.





**Hubert De Chefdebien**  
Président



**Insiya Rozez**  
Chargée de mission



**Antoine Delafosse**  
Chargé de mission (Janv. 21)



Le SNIDE, Syndicat National des concepteurs et constructeurs des Industries du Déchet et de l'Environnement réunit les principaux concepteurs-constructeurs-ensembliers d'installations de valorisation énergétique et de valorisation biologique (traitement thermique, méthanisation et compostage). Membre de la FNADE et, à ce titre, de la Fédération Européenne des Activités du Déchet et de l'environnement (FEAD), le SNIDE est également membre du Syndicat des Energies Renouvelable (SER).

### ENJEUX

L'objectif du SNIDE est de satisfaire les besoins des collectivités avec des projets adaptés permettant une valorisation maximale des déchets tout en assurant la protection de l'environnement et de la santé.

A cette fin, les industriels du SNIDE innovent constamment pour améliorer les techniques de valorisation des déchets, s'efforcent d'apporter les meilleures réponses aux demandes des collectivités et participent activement à l'élaboration de la réglementation aux niveaux national et européen.

### ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Malgré un contexte de crise sanitaire sans précédent, les membres du SNIDE ont contribué activement à l'ensemble des sujets travaillés au sein du collège valorisation énergétique de la FNADE.

### PERSPECTIVES 2021

Le SNIDE poursuivra ses actions et travaux débutés en 2020.



**Guillaume Bomel**  
Président



**Bérengère Forcet**  
Secrétaire Générale



Le SVDU, Syndicat National du Traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains, représente les principaux opérateurs de la valorisation énergétique des déchets ménagers en France. L'accent est mis sur la fiabilité, la robustesse et la bonne performance des procédés, et sur la protection de l'environnement : traitement des résidus (effluents, cendres, mâchefers, résidus d'épuration des fumées).

### ENJEUX

Le SVDU a pour mission de représenter ses adhérents auprès des pouvoirs publics et ce, aux niveaux national et européen, mais également auprès des organismes professionnels.

Les adhérents du SVDU assurent l'exploitation des installations de traitement de déchets, la gestion déléguée du service public du traitement des déchets ménagers et assimilés, la maîtrise d'ouvrage pour la création des centres de traitement, le montage financier des projets et les garanties contractuelles de débouchés pour l'énergie et les matériaux valorisables récupérés après l'incinération.







Frédéric Giouse  
Président



Insiya Rozez  
Chargée de mission



Antoine Delafosse  
Chargé de mission (Janv. 21)



Le SN2E, Syndicat National de bureaux d'Etudes Energie et Environnement, regroupe 18 bureaux d'études indépendants pour défendre les métiers du conseil et de l'ingénierie dans les domaines des déchets et de l'énergie.

### PERSPECTIVES

Malgré un contexte de crise sanitaire sans précédent, le SN2E a poursuivi ses travaux tout au long de l'année en ayant pour 2021 les perspectives suivantes :

- **Augmenter la visibilité et la notoriété du SN2E** (création d'un site internet SN2E, construction d'une nouvelle identité graphique)
- **Faire vivre les deux collèges composant le syndicat :**  
**COLLÈGE ÉNERGIE :** rattaché à la FEDENE sous la direction de Christian CANNET.  
**COLLÈGE DÉCHETS :** rattaché à la FNADE sous la direction de Frédéric GIOUSE.
- **Initier de nouveaux travaux et poursuivre ceux déjà engagés par le SN2E dans chacun des collèges :**  
**POUR L'ÉNERGIE :** Réseaux de Chaleur, CEE, énergie bas Carbone...  
**POUR LES DÉCHETS :** travail sur les CSR, pilotage technique de l'étude sur la mesure du carbone biogénique dans les fumées d'UIOM et de centrales CSR.

**Fait marquant :** En novembre 2020, le SN2E a contribué à la publication sur le site de l'ADEME de l'étude FNADE/ADEME/SN2E sur le contenu biogénique des déchets (et le contenu CO<sub>2</sub> de l'énergie produite par 10 UVE et 1 centrale CSR).

- **Rédiger et valoriser les supports techniques SN2E :** adoption d'une Charte SN2E autour des valeurs que défend le syndicat visant à protéger nos clients d'éventuels conflits d'intérêts
- **Faire vivre les groupes de travail techniques SN2E** et participer aux travaux de la FNADE, de la FEDENE, de la CME voire du CSF déchets pour ce qui concerne les CSR.  
**Fait marquant :** reprise du modèle économique de la filière CSR dans le cadre du CSF avec mise en évidence du prix de revient de la chaleur CSR et comparaison à la chaleur gaz. Des propositions de leviers pour garantir la compétitivité de la chaleur CSR ont été reprises par les administrations.
- **Participer /organiser des événements dédiés :** colloque FNADE sur le climat.
- **Poursuivre l'élargissement du SN2E** (nombre d'adhérents).



Patrice Couturier  
Président



Thomas Sauvaget  
Responsable  
Relations Institutionnelles

## Collège Stockage

Le Collège Stockage est une instance dédiée au stockage de déchets non dangereux qui représente la filière auprès des parties prenantes. C'est aussi un lieu d'échanges et d'informations qui accueille les adhérents de la FNADE intéressés par ces questions.

### PRINCIPALES ACTIONS EN 2020

#### SOUTIEN À LA FILIÈRE DE VALORISATION DU BIOGAZ ET LA PRODUCTION DE BIOMÉTHANE EN ISDND

Dans le cadre des discussions entre la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) et la Commission Européenne concernant les futurs tarifs et mécanismes extra-budgétaires pour la production de biométhane, la FNADE a réagi pour soutenir les conditions d'achat du biométhane et défendre les conditions d'accessibilité pour les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Lors de ses échanges avec la DGEC, la FNADE a notamment démontré la nécessité de ce soutien à une filière contribuant à la production de gaz renouvelable, s'inscrivant pleinement dans les ambitions nationales et européennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sans remettre en cause la hiérarchie des modes de traitement des déchets. La fin d'un soutien au tarif d'achat du biométhane mettrait un terme à l'épuration et à la réinjection du biogaz d'ISDND dans le réseau gaz.

La FNADE a notamment justifié ce soutien à la filière de valorisation du biogaz lors des consultations sur les projets de décret portant diverses dispositions d'adaptation de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel et de projet d'arrêté fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel transmis par la DGEC, qui ont été publiés le 24 novembre 2020 au Journal officiel.

#### SUIVI DES ÉMISSIONS CARBONE DE LA FILIÈRE

Dans le cadre des mesures des émissions carbone de la filière, la FNADE a relancé les échanges avec le CITEPA, en charge des méthodes de calcul employées jusqu'à présent pour les installations de stockage. L'objectif a été dans un premier temps de comprendre les méthodes et la nature des calculs sur la comptabilisation des émissions de GES diffus pour ensuite réfléchir et proposer des pistes de réflexion sur l'amélioration des calculs afin d'anticiper les futures demandes réglementaires.







## SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU STOCKAGE

Le Collège Stockage a participé activement aux travaux d'élaboration et de suivi de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) concernant les aspects liés au stockage de déchets non dangereux. C'est notamment le cas lors des discussions sur les textes d'encadrement des prix de stockage pour les refus de centres de tri performants, les conditions d'élimination des déchets en ISDND et UVE ou encore la mise en place d'un contrôle vidéo des déchargements des déchets en ISDND.

### La FNADE a notamment proposé :

- **Projets de décret « planification et élimination » et d'arrêté « tri performant »** : La FNADE a été audité par l'autorité de la concurrence en septembre 2020 et a mis en avant la nécessité d'un contrôle externe de la performance des centres de tri et de modalités de calcul du prix moyen applicable au refus de centre de tri performant prévu à l'article 91 de la loi AGEC, qui doit correspondre à un prix de marché. La FNADE a fait une proposition de méthode de calcul de ce prix moyen intégrant un mécanisme d'actualisation afin d'assurer un prix fixe tout au long de l'année.
- **Projets de décret et d'arrêté relatif aux conditions d'élimination des déchets en ISDND et UVE** : La FNADE fait des propositions pour clarifier la responsabilité des caractérisations entre producteur et détenteur de déchet. Elle a également soulevé les problématiques de secret des affaires posées par la transmission par le producteur de déchet, d'une attestation sur l'honneur, accompagnée de l'attestation 5 flux et biodéchets, à l'exploitant de l'ISDND. Elle a proposé une solution alternative pour assurer la traçabilité au niveau des services de l'Etat.
- **Projet de décret contrôle vidéo** : Lors des nombreux échanges avec la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques), la FNADE a alerté sur les difficultés techniques de la mise en place d'un contrôle vidéo en ISDND. En effet, un certain nombre de facteurs externes sont à prendre en compte et rendent difficilement atteignables l'objectif d'un contrôle vidéo du déchargement (visibilité réduite par les conditions météorologiques, mauvaise télécommunication, nécessité d'installation de caméra mobile). A ce titre, la FNADE a demandé un report de la mise en vigueur du décret initialement prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La FNADE a également porté auprès des pouvoirs publics ses propositions de clarification des textes réglementaires applicables aux ISDND, et notamment de l'arrêté ministériel du 15 février 2016.

## PERSPECTIVES 2021

### Ordonnance et textes d'application de la loi AGEC

En 2021, le Collège stockage de la FNADE sera encore amené à participer et à contribuer aux travaux d'élaboration des textes d'application de la loi AGEC concernant le stockage de déchets non dangereux : la justification du respect par le producteur des obligations de tri en entrée de stockage, la réservation de capacités en stockage pour les refus de centres de tri performants de déchets ayant fait l'objet d'une collecte séparée, les contrôles vidéo des déchargements font l'objet de consultations et d'échanges approfondis entre les différentes parties prenantes.

### Suivi de la réglementation applicable au stockage

Des travaux seront également lancés afin d'anticiper la révision de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 applicable aux ISDND, et de solliciter la publication d'une note d'aide à l'application de l'arrêté dont la parution est prévue en fin d'année et qui consolide les prescriptions du décret sur l'acceptation des déchets en ISDND et UIOM (Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères).

### Emission carbone de la filière

La FNADE souhaite que les travaux engagés avec le CITEPA sur les méthodes de calcul des émissions en installations de stockage de déchets non dangereux se poursuivent. La réflexion autour de ces méthodes de calcul est primordiale, d'un point de vue réglementaire et des futures obligations qui pourront incomber aux acteurs du déchet, mais également afin d'assurer et démontrer que la volonté des acteurs du déchet s'inscrit bien dans la volonté nationale et européenne de diminution des émissions de GES.

**Les travaux engagés en 2020 sur le soutien à la filière biogaz en ISDND se poursuivront, en parallèle de ces échanges avec le CITEPA en charge des calculs des émissions de GES. La FNADE contribue à l'étude de faisabilité d'une notification sur le dispositif de soutien à un tarif d'achat pour le biométhane produit dans les ISDND.**



Thierry Mechin  
Président



Insiya Rogez  
Chargée de mission



Antoine Delafosse  
Chargé de mission (Janv. 21)

# Collège Déchets Dangereux

**Le Collège Déchets Dangereux est une instance dédiée aux déchets dangereux qui représente la filière auprès des parties prenantes. C'est aussi un lieu d'échanges et d'informations qui accueille les adhérents de la FNADE intéressés par ces questions.**

## ENJEUX

Malgré un contexte de crise sanitaire sans précédent, les experts du collège déchets dangereux ont veillé à ce que les spécificités liées à la gestion des déchets dangereux ne soient pas banalisées et que les règles de classification soient maintenues.

## PRINCIPALES ACTIONS EN 2020

### TRAVAUX / VEILLE RÉGLEMENTAIRE

**Mise à jour par le GT ADR FNADE du Guide de bonnes pratiques ADR de la profession FNADE-FNSA :**

- Contribution du collège aux travaux sur la loi AGEC impactant les déchets dangereux. (Sortie de statut de déchets, traçabilité et REP DDS)
- Suivi du développement de l'outil Track déchets.
- Suivi de la transposition et de la mise en œuvre des conclusions du BREF Incinération en droit français. (Réponses aux consultations, échanges et entretiens avec le Ministère tout au long de l'année).

**En relations étroites avec la FNADE Bruxelles, le collège a participé aux travaux suivants :**

- Évolution des codes R&D au sein de la convention de Bâle : les travaux de la convention de Bâle traiteront également dans le futur de la révision des propriétés de danger des déchets et de la révision de codes déchets.
- Interface REACH/déchets.
- Révision du règlement sur le transfert transfrontalier de déchets : vigilance du collège sur l'évolution de ce texte afin de prévenir toute dérive dans l'encadrement réglementaire des transferts transfrontaliers de déchets.







## PERSPECTIVES 2021

- **Poursuivre le suivi des évolutions réglementaires françaises et européennes** risquant de banaliser le déchet dangereux (suivi des projets de décrets traçabilité et registres, Green deal européen et ses conséquences sur les déchets dangereux, TGAP).
- **Poursuivre les travaux du groupe de travail ADR** avec la mission TMD du Ministère de la Transition Ecologique pour définir les bonnes pratiques d'emballages et d'étiquetage pour des déchets dangereux diffus collectés en déchèteries.
- **Poursuivre les travaux menés dans le cadre des sous-groupes de travail internes FNADE et FEAD** (vigilance sur la révision des règlements européens CLP et REACH impactant la caractérisation et l'étiquetage des substances et produits).
- **Mettre à jour le Guide de bonnes pratiques FNADE** sur les critères d'acceptation des déchets dangereux en ISDD.
- **Réactiver le Groupe projet « terres »** pour définir les bonnes pratiques pour les filières terres excavées (critères d'acceptation).
- **Suivi de la REP DDS et positionnement FNADE sur la REP bâtiment « PMCB »** notamment concernant les déchets d'amiante en lien avec la Commission REP.
- **Renforcer la prise en compte des enjeux « déchets dangereux »** au sein de la FNADE et de la FEAD.
- **Nouvelle organisation : rattachement au collège déchets dangereux du GT DASRI « Déchets d'activités de soins »**. Le GT DASRI reste fortement mobilisé en raison de la crise sanitaire et de l'afflux de DASRI supplémentaires à collecter et à traiter. Une réunion hebdomadaire est organisée par la Direction Générale de la Santé avec la FNADE en présence de la Direction Générale de la Prévention des Risques pour suivre les tensions sur chaque région et anticiper les éventuelles difficultés de traitement.



Azad Kibarian  
Président



Isabelle Conche  
Secrétaire Générale



**Le SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets regroupe des entreprises présentes dans les filières de valorisation et d'élimination des déchets dangereux.**

## ENJEUX

**2020 aura été pour les adhérents SYVED une année complexe et dense, du fait :**

- du contexte COVID-19,
- du nombre important de consultations réglementaires, annonciatrices d'évolutions majeures pour les entreprises adhérentes. Les textes d'application de la loi AGECE en ont constitué la majeure partie. Ces consultations sont détaillées ci-dessous.
- d'un renforcement réglementaire conséquent, notamment sur la prévention des risques industriels.

## PRINCIPALES ACTIONS EN 2020

**Dans ce contexte, les temps forts et principaux dossiers traités par le SYVED ont été les suivants :**

### COVID-19, NOTAMMENT LA 1<sup>ère</sup> PHASE DE CONFINEMENT

De mars à juillet 2020, le SYVED a participé activement à plusieurs instances de coordination sur les difficultés rencontrées par les entreprises (approvisionnement en masques FFP3...) et sur les solutions concrètes qui pouvaient être apportées. Il s'agit notamment de la coordination CSF/CME COVID-19 et d'un groupe dédié d'échanges entre SYVED/SYPRED et le Bureau de la Gestion et de la Planification des Déchets du MTE.

### ÉVOLUTION ET DÉMATÉRIALISATION DES OUTILS DE TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS

La concrétisation du projet « **trackdéchets** » d'une part et les exigences nouvelles et/ou mises à jour incluses dans la loi AGECE d'autre part ont fait l'objet au sein du Syved, de nombreuses contributions et/ou participations à des réunions d'échanges avec l'administration :

- Sur les différentes versions du décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments,
- Sur le projet d'arrêté définissant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments,
- Sur la dématérialisation de ces registres, initiée fin 2020 par le BRGM,
- Sur le suivi de la dématérialisation des Bordereaux de suivi des déchets (dangereux) du projet Trackdéchets.

### FILIÈRES RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

**Le SYVED a également commenté puis participé à des réunions d'échanges sur :**

- Les projets de décrets et d'arrêtés pris en application de la loi AGECE (structure et encadrement des REP, gouvernance...),
- Les différents projets de textes relatifs à l'extension de la REP « DDS » aux assimilés, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- L'étude de préfiguration, coordonnée par l'ADEME, sur la conception de la filière REP « PMCB », avec une vigilance particulière sur deux flux : les déchets dangereux diffus et les déchets d'amiante.







### SORTIE DU STATUT DE DÉCHET

Le SYVED a suivi et a rédigé des contributions sur les projets de textes encadrant la mise en place et le fonctionnement des « **organismes tiers de contrôle** » créés par la loi AGECE pour les procédures SSD liées à des déchets dangereux ou à des terres excavées et sédiments.

### VALORISATION DES TERRES EXCAVÉES ET SÉDIMENTS

Le SYVED a participé activement à plusieurs groupes de travail sur ce sujet en concertation avec le BRGM et le MTE.

### BREFS « DÉCHETS »

En 2020, les actions SYVED ont concerné :

- D'une part les MTD du BREF « **Incinération** », publié fin 2019 : le SYVED a participé aux échanges avec le MTE pour l'élaboration de l'arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux MTD applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets. Le renforcement des exigences relatives à l'efficacité énergétique a fortement mobilisé le SYVED à l'automne 2020.
- D'autre part le BREF « **Traitement des déchets** » avec l'accompagnement des adhérents dans la mise en œuvre des MTD qui les concernent, prévue pour Août 2020.

### RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

Suite à l'incendie de Lubrizol le 26 septembre 2019, le MTE a engagé la révision des textes relatifs à l'encadrement des installations Seveso et des entreposages/stockages de liquides inflammables présents sur les sites industriels, et à ceux encadrant la connaissance des stocks de produits et substances, dangereuses ou non, présents sur les sites. Le SYVED est partie prenante dans le groupe de concertation constitué début 2020 par le MTE sur ces évolutions. Les premières consultations ont débuté en février 2020 pour une publication des textes au 26 septembre 2020.

Le SYVED a ainsi contribué aux échanges sur plusieurs textes et exigences, applicables à certains de ses adhérents selon les caractéristiques de leurs installations :

- Renforcement de la réglementation sur les stockages de liquides inflammables : les déchets liquides inflammables classés HP3 présents dans des ICPE soumises à autorisation ont été intégrés dans le champs d'application de l'arrêté du 3 octobre 2010 modifié sur les stockages aériens et dans celui de l'arrêté du 24 septembre 2020 relatif aux stockages en récipients mobiles. Les seuils d'assujettissement sont, pour les déchets liquides inflammables HP3, de 1000 tonnes de stockage et/ou 100 tonnes de stockage en contenants fusibles.

- Tenue d'un état des matières stockées mentionnant les produits, substances, matières et déchets (dangereux ou non dangereux), présents dans chaque zone d'activités ou de stockage. Cette exigence concernait déjà les installations Seveso seuils hauts et seuils bas mais elle a été renforcée et précisée dans les informations à fournir et également étendue à d'autres installations comme les sites de traitement de déchets dangereux ayant la rubrique « **installations classées 2718** » (Tri, transit, regroupement de déchets dangereux). Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cet état des matières stockées devra être actualisé quotidiennement.
- Révision des études de dangers des sites Seveso (seuils hauts et bas) afin d'intégrer des données sur les produits de décomposition des fumées d'incendie susceptibles d'être émis ainsi que les analyses à réaliser en cas d'incendie. La révision de ces études de dangers débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2023. A noter que le SYVED et le SYPRED travaillent sur la réalisation d'un guide professionnel commun de mise en œuvre de cette disposition pour les installations de traitement de déchets dangereux.

Le SYVED a également participé activement aux instances statutaires, Commissions, Collèges et groupes de travail FNADE et aux travaux FEAD qui le concernent.

### PERSPECTIVES 2021

En conclusion, pour la totalité des textes évoqués dans ce rapport, qu'ils soient encore en phase d'élaboration ou qu'ils aient été publiés, le travail du SYVED se poursuit / poursuivra en 2021 et les années suivantes afin :

- de défendre les spécificités et la valeur ajoutée des métiers de la gestion des déchets dangereux car ces textes sont susceptibles d'impacter de façon importante les activités des adhérents (Filières REP, veille active sur les risques de déclassification de déchets...),
- d'accompagner leur mise en œuvre souvent complexe et très technique (risques industriels, mise en œuvre des MTD, dématérialisation des outils de traçabilité...),
- de contribuer aux développements des filières de valorisation et à la promotion du concept d'économie circulaire (valorisation des terres excavées...).



Franck Bouché  
Président



Christel de la Hougue  
Déléguée Générale



A l'UPDS, l'année 2020 a été globalement très marquée par la pandémie de COVID-19, qui a ralenti, suspendu, reporté, voire annulé, la réalisation de nombreuses actions, notamment en termes de communication.

### PRINCIPALES ACTIONS EN 2020

En 2020, l'UPDS a accueilli 3 nouveaux adhérents au sein du collège ingénierie : GEOTEC, IDRA Environnement et SETEC HYDRATEC.

En Juin 2020, l'UPDS a élu un nouveau Bureau pour un mandat de 3 ans. Cinq nouveaux membres ont été intégrés et Franck BOUCHÉ, Directeur Général de VALGO, a conservé son mandat de Président. En octobre 2020, un chargé de mission a été recruté pour prendre en charge notamment les aspects communication aux côtés de la déléguée générale.

La pandémie liée à la COVID-19 a affecté les adhérents de manière très inégale :

- 56% d'entre eux ont vu leur chiffre d'affaires 2020 chuter de 15% en moyenne ;
- cette diminution a été globalement compensée par les 32% d'augmentation moyenne du chiffre d'affaires de 35% des adhérents ;
- 8% ont réussi à maintenir leur chiffre d'affaires de 2020 au niveau de 2019.

Malgré la pandémie, l'année 2020 a été très active dans le domaine des sites et sols pollués (SSP) et apparaît un peu comme une année charnière en termes de réglementation et de prise de conscience dans ce domaine.

L'énergie consacrée en 2019 au travail de promotion des métiers des sites et sols pollués (SSP) a commencé à porter ses fruits. Notamment plusieurs recommandations issues du sous-groupe de travail sur la simplification des procédures et les financements innovants que l'UPDS a co-piloté au sein du GT Reconversion des friches, initié par M<sup>me</sup> la Ministre Emmanuelle Wargon, ont été reprises au niveau législatif, notamment dans la loi ASAP, publiée en décembre 2020.

En effet, dans un objectif de simplification de la cessation d'activité des ICPE et de soutien aux DREAL dans l'instruction de ces dossiers, la loi ASAP a, dans son article 57, rendu obligatoire le recours à un prestataire certifié SSP, ou équivalent, pour élaborer des attestations de mises en sécurité de certaines ICPE soumises à déclaration et des ICPE soumises à autorisation et à enregistrement. Pour la remise en état de ces deux dernières catégories, un prestataire certifié SSP doit également attester de l'adéquation des mesures de gestion proposées ainsi que de la conformité des mesures de gestion mises en œuvre. Cette évolution législative constitue une avancée majeure pour les sociétés certifiées pour laquelle l'UPDS a œuvré.







L'UPDS a également été sollicitée à plusieurs reprises par les députés et sénateurs pour donner son avis sur différents sujets :

- **Commission d'Enquête du Sénat sur l'évaluation de l'intervention des services de l'Etat dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de l'incendie de l'usine Lubrizol** : envoi d'un avis écrit de l'UPDS (24 propositions classées en 5 thématiques) ;
- **Commission d'Enquête du Sénat sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols [...] et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols** : réponse écrite aux 30 questions posées par la Commission ; audition de l'UPDS par cette commission d'enquête puis rédaction d'une note sur l'opportunité de créer une loi sur les sols à la demande des sénateurs ;
- **Mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives** : audition de l'UPDS.

Ces différentes commissions ont publié en 2020 les rapports de leurs travaux incluant des recommandations sur la gestion des SSP et la reconversion des friches, portées notamment par l'UPDS.

Dans le cadre de la loi AGECE, en lien avec la valorisation et la sortie de statut de déchets des terres excavées, l'UPDS a transmis à l'administration son avis sur différents projets de textes réglementaires et de guides.

Enfin, malgré la pandémie, de nombreux guides méthodologiques auxquels l'UPDS a contribué ont été publiés.

L'UPDS a aussi poursuivi sa communication avec sa page LinkedIn (2 000 abonnés), un numéro d'UPDS Mag sur la reconversion des friches industrielles et 4 interviews dans la presse.



Par ailleurs, sur le plan technique, l'UPDS a continué à contribuer à l'élaboration de la règle de l'art dans le domaine des SSP en participant à divers groupes de travail :

- Échantillonnage des sols contenant des composés organiques volatils ;
- Découverte fortuite de pollution (publication du guide en 2020) ;
- Valorisation des terres excavées et sédiments ;
- Protocole d'arrêt des traitements *in situ* et sur site.

Dans le cadre de la commission hygiène et sécurité de l'UPDS, l'année 2020 a été productive :

- La collecte des données accidentologie, spécifiques au métier des SSP s'est poursuivie de façon semestrielle ;
- Les réflexions concernant la création d'une formation H&S dédiée aux interventions sur les sites et sols pollués ont abouti et la formation devrait voir le jour d'ici fin 2021 ;
- Un logiciel, nommé **EVALEXPO**® a été élaboré puis mis à la disposition des adhérents afin qu'ils puissent estimer l'exposition de leur personnel sur leurs chantiers et prévoir les EPI en conséquence. Ce travail doit se poursuivre par une phase de collecte des données d'exposition afin de disposer d'une base de données collaborative, à partir de laquelle des analyses statistiques pourront être menées.







**Création graphique :** S DWA - **Textes :** @FNADE

**Crédits Portraits :** @FNADE / @VEOLIA / @UPDS / @SUEZ / @Julien LUTT / @SÉCHÉ ENVIRONNEMENT /  
@VALGO Farid MAKHLOUF / @C.ABLAIN / @Augustin DETIENNE / @Pierre Morel / @CAPA Pictures /  
@Studio Happy to See / @Emma Laupa.

**Crédits Photos :** @AdobeStock / @FNADE / @INRS Emilienne Dubois et Lila Pik / SVDU : @Isséane DALKIA  
Waste Energy / @PAPREC / @SÉCHÉ ENVIRONNEMENT / @Médiathèque SYPREA et @Emmanuel SEGUIER /  
@Médiathèque VEOLIA : Alexandre DUPEYRON, Nicolas VERCELLINO, Salah BENACER, Christophe MAJANI  
D'INGUIMBERT, Olivier GUERRIN, Rodolphe ESCHER, Jean-Marie RAMÈS / @Médiathèque SUEZ : ABACA PRESS,  
Sylvain LEFEVRE, William DANIELS, Jérôme BAUDOIN industriel-photographe.com, Thierry DUVIVIER Trilogi'c,  
Christophe FOUQUIN, P. AIMAR, CAPA Pictures / @UPDS.org / @MTES.









FNADE - 33 rue de Naples - 75008 PARIS - Tél. : 01 53 04 32 90 - [fnade@fnade.com](mailto:fnade@fnade.com)

[www.fnade.org](http://www.fnade.org)